

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune d'HEYRIEUX

1. Rapport de présentation

Annexe

Diagnostic communal

**Liste des espèces végétales inventoriées
sur Heyrieux dans le cadre du PLU**

Etude de mobilité



NB : Les données utilisées dans le rapport de présentation sont issues des enquêtes du diagnostic communal menées courant 2010 en particulier et actualisées à début 2016 et des recensements INSEE. Celui de 2009 propose des comparaisons avec la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné entre la CCCND dénommé « Territoire » et le département « Zone de comparaison ». A cette date, le territoire de la CCCND comptait neuf communes membres. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'intercommunalité a intégré la commune de Diémoz soit au total dix communes. Pour faciliter la lecture et la comparaison des résultats statistiques avec le territoire communautaire, l'étude des résultats INSEE de 2009 à l'échelle de la CCCND a été réalisée à l'échelle des dix communes membres. Les résultats de l'INSEE en 2013 permettent de présenter des chiffres clés plus récents.

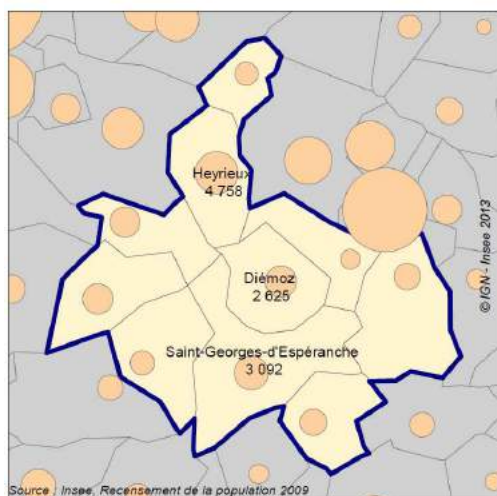
1. LA POPULATION

Heyrieux, chef-lieu de canton du Nord-Isère, est l'une des dix communes appartenant à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (CCCND). Le territoire actuel de la communauté de communes, soit près de 136,9 km² et dix communes membres, comptait d'après le recensement INSEE officiel de 2009 plus de 23 160 habitants. A ce jour, le seuil des 23 500 habitants est dépassé.

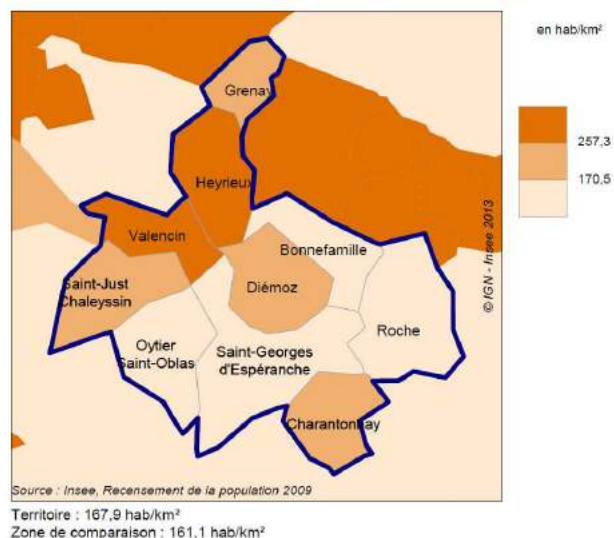
Les derniers recensements récents soulignent des densités de population contrastées entre les communes. L'influence de la vallée urbaine agit sur les territoires périurbains, où l'on peut constater les densités les plus élevées. Les communes de Valencin et d'Heyrieux ont en 2009 les densités de population les plus élevées. En limite Nord Est de l'intercommunalité, les communes de Villefontaine et Saint-Quentin-Fallavier regroupent les principales fonctions urbaines et services du secteur (enseignement, santé, commerces, loisirs).

Heyrieux comptait 4 758 habitants au recensement de 2009 pour une superficie totale de 14 km² soit une densité de 341 habitants au km² (contre une densité moyenne de 168 habitants au km² à l'échelle de la communauté de communes. En 2013, la commune comptait 4 640 habitants. On estime à 4 600 le nombre d'habitants sur la commune en 2016.

Population en 2009



Densité de population en 2009



Source : Portrait de territoire, Insee

Territoire : Communauté de Communes Bièvre Isère

Zone de comparaison : Département de l'Isère

Les principales évolutions de la population

Evolution de la population depuis 1968

Population sans double compte	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2013	2016*
Heyrieux	1733	2473	3270	3872	4158	4758	4640	4600
CCCND	7051	8572	11645	15183	17885	23161	23610	

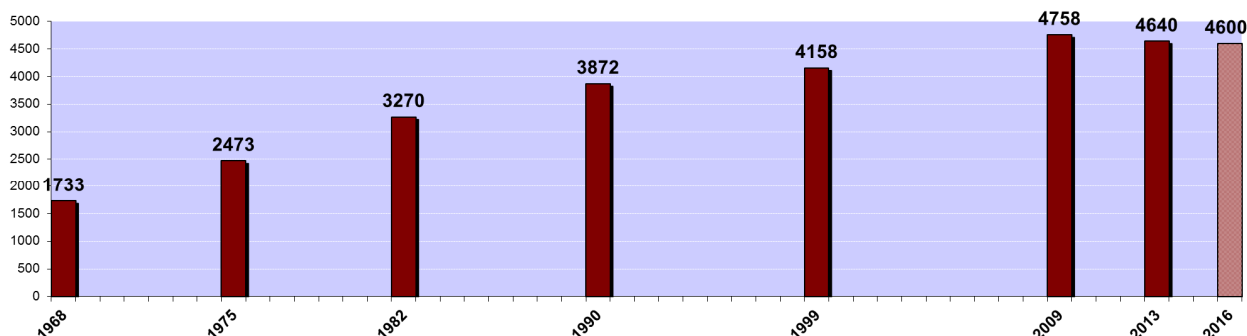
Source : Population sans double compte, recensements INSEE * estimation

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2009	2013	...	2016
population sans double compte	1733	2473	3270	3872	4158	4646	4758	4640		4600
Variation annuelle (%)		+5,2	+4,1	+2,1	+0,8	+1,4	+0,8	-0,6		-0,3

Malgré des taux de croissance très élevés entre 1968 et 1982, Heyrieux voit sa croissance démographique se ralentir depuis 1982 pour atteindre à partir de 1999 des taux annuels inférieurs à 1 %. Ce ralentissement de la croissance démographique s'observe également à l'échelle de la Communauté de communes mais de manière moins prononcée. Depuis 2009, la courbe s'inverse et la population à Heyrieux diminue.

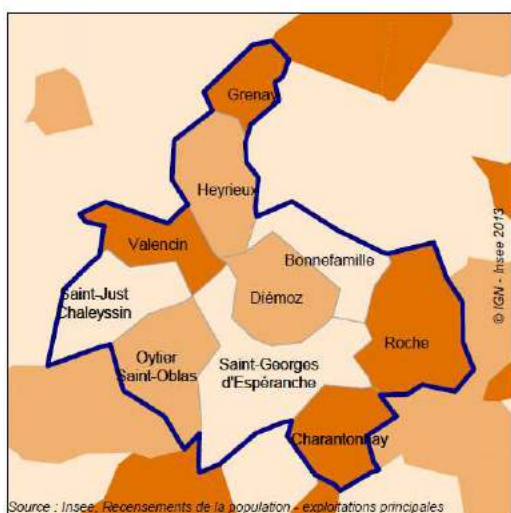
D'après la dernière estimation faite en 2016 tenant compte des projets de logements réalisés récemment, la commune compte près de 4 600 habitants.

Evolution de la population à Heyrieux entre 1968 et 2016



Source : recensements INSEE (exploitations principales), 2016 (donnée estimative)

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2009



Territoire : 1,4 %
Zone de comparaison : 0,9 %

La croissance est positive sur l'ensemble du territoire intercommunal entre 1999 et 2009.

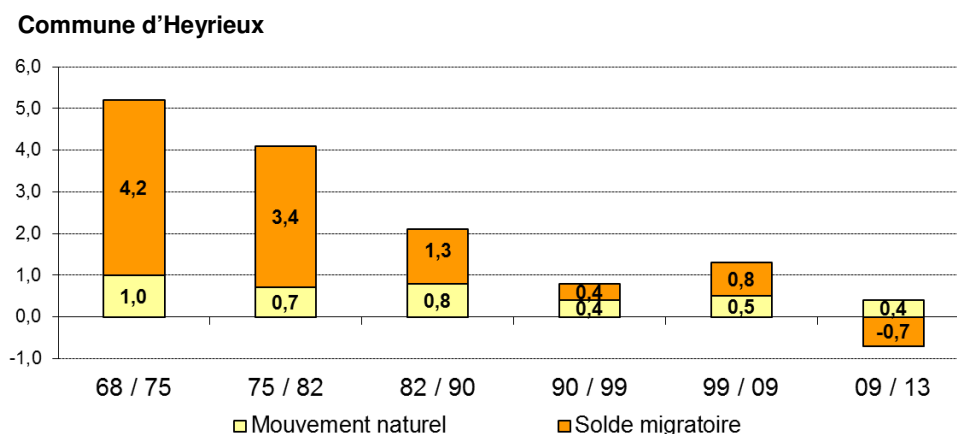
Heyrieux connaît une variation annuelle moyenne comparée au reste du territoire. Au contraire, les communes de Saint-Just Chaleyssin, Bonnefamille et de Saint-Georges d'Espéranche, connaissent une croissance mesurée sur cette période, inférieure ou égale à la moyenne du territoire intercommunal.

Source : Portrait de territoire, Insee

1.2 Les facteurs d'évolution

Les deux facteurs d'évolution de la population restent positifs sur l'ensemble de la période. Cependant, la croissance de la population repose principalement sur le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs sur la commune) dont les taux sont largement supérieurs au solde naturel (rapport entre les naissances et les décès sur une période donnée). Cette analyse montre que Heyrieux se positionne comme une commune d'accueil. En revanche, l'évolution du solde migratoire nous montre qu'après une période longue d'arrivées massive de nouveaux habitants sur la commune, jusqu'en 1982, l'attractivité de la Commune est moins prononcée depuis cette date, expliquant le ralentissement constaté de la croissance démographique. Entre 1990 et 1999, les naissances expliquent en proportion égale aux migrations la hausse du nombre d'habitants. Jusqu'en 1999, l'attractivité de la commune a repris avec un solde migratoire redevenu légèrement supérieur au solde naturel.

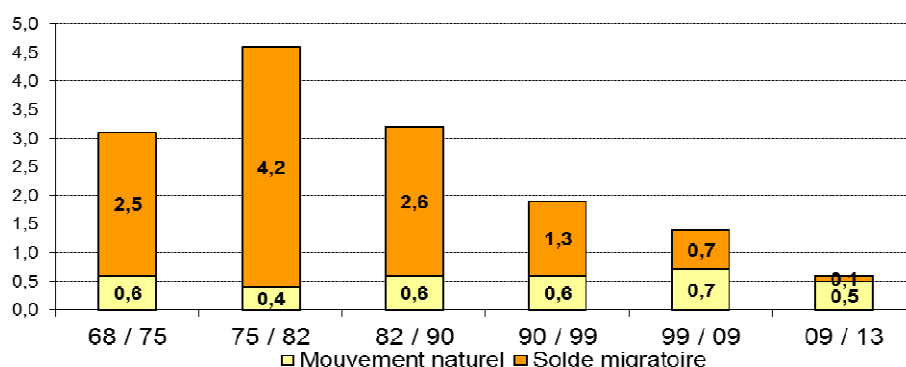
La diminution récente du nombre d'habitants est certainement à mettre en lien avec un solde migratoire négatif, témoin d'une perte d'attractivité du territoire. En effet, l'offre modérée de nouveaux logements sur la période 2009-2016 n'a pas suffi au renouvellement de la population et à l'accueil de nouveaux habitants.



Source : RGP INSEE 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009 et 2013

A l'échelle de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, l'évolution de la courbe de population s'explique aussi essentiellement par le facteur migratoire. Les taux sont très largement supérieurs aux taux annuels moyens résultant des mouvements naturels. La croissance marque un net ralentissement depuis 1982, résultat d'un solde migratoire en baisse. L'attractivité de la communauté de communes s'amointri (le solde migratoire est quasi nul entre 2009 et 2013) et celle de la commune d'Heyrieux également.

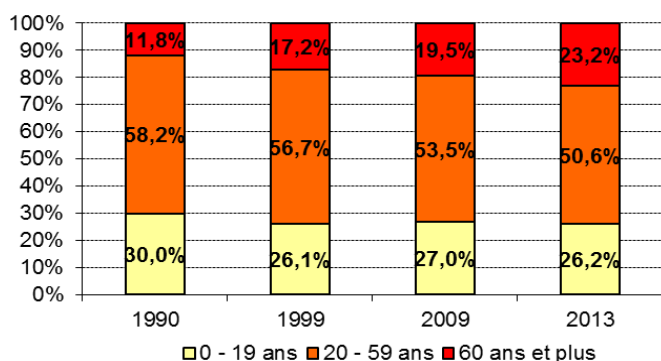
Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné



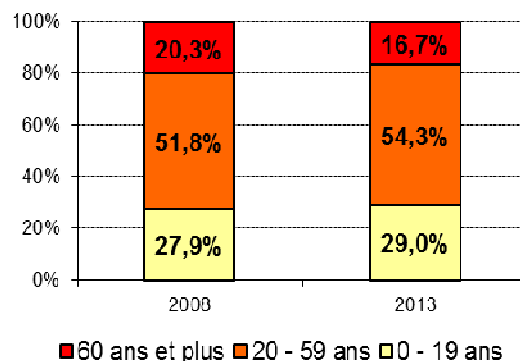
1.3 La structure par âge de la population

Au recensement de 2009, la population présente une forte proportion de jeunes adultes. Près d'un quart des Heyriards ont moins de 20 ans et plus de la moitié ont entre 20 et 60 ans. Les plus de 60 ans comptent pour près de 20 % de la population totale.

Structure par âge de la population à Heyrieux



CC des Collines du Nord Dauphiné



Source : recensements INSEE (exploitations principales).

Les structures par âge de la population aux échelles intercommunales et intercommunales sont également marquées par une forte proportion de la classe d'âge des 20-60 ans. L'évolution de l'indice de jeunesse depuis 1990 traduit un vieillissement de la population sur Heyrieux et les autres échelles de territoire. Cependant, malgré ce vieillissement général de la population, la classe d'âge intermédiaire, celle des actifs de la commune, reste proportionnellement majoritaire et représente encore plus de la moitié de la population.

Une baisse continue de l'indice de jeunesse

Indice de jeunesse	1990	1999	2009	2013
Heyrieux	2,55	1,5	1,4	1,1
Communauté Communes Collines du Nord Dauphiné			1,6	1,4
Département ISERE	1,6	1,4	1,3	

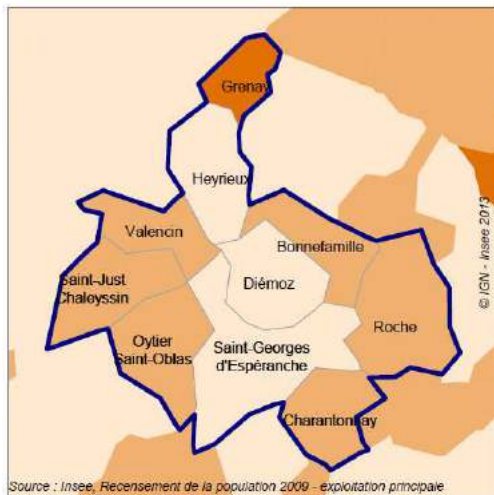
Source : recensements INSEE 1990 à 2013

Une analyse plus fine à l'échelle de l'intercommunalité permet de confirmer que le vieillissement de la population se fait plutôt par l'évolution des tranches d'âge intermédiaires (entre 30 et 59 ans notamment) plutôt que par l'évolution des tranches d'âges extrêmes (0-14 ans et plus de 75 ans).

On peut constater en effet des évolutions différentes des classes d'âges sur chaque commune entre 1999 et 2009. A noter, une diminution quasi générale de la part des jeunes âgés de 0 à 14 ans (sauf sur Heyrieux et Charantonnay), tandis que la part des 75 ans et plus s'accroît (sauf sur Bonnefamille et Charantonnay).

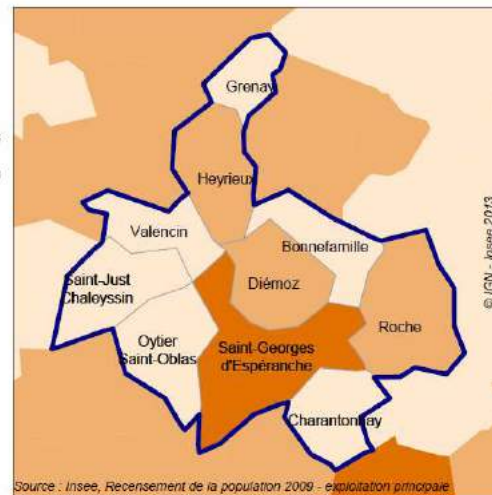
L'évolution de ces deux classes d'âge sur la commune de Saint-Just Chaleyssin est assez peu marquée. A l'échelle de ces dix années, la commune présente une faible diminution des 0-14 ans (ces derniers restent d'ailleurs bien représentés, comme pour les communes de Grenay au Nord, ainsi que Valencin et Otyer-Saint-Oblas à l'Ouest). La part des plus de 75 ans également augmente assez lentement. Ainsi, le vieillissement de la population sur Saint-Just Chaleyssin se ressent finalement assez peu au niveau des classes d'âge extrêmes.

Part des jeunes âgés de 0 à 14 ans en 2009



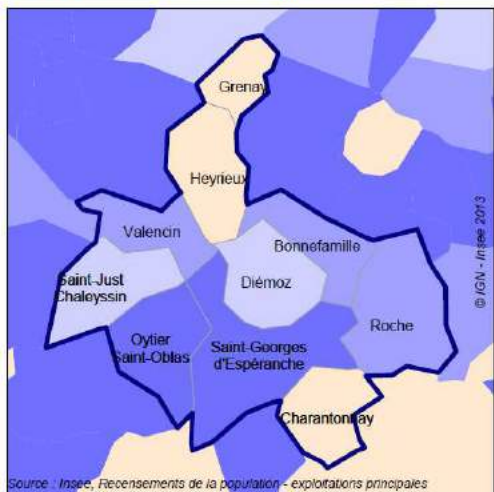
Territoire : 22,3 %
Zone de comparaison : 19,6 %

Part des personnes âgées de 75 ans ou plus en 2009



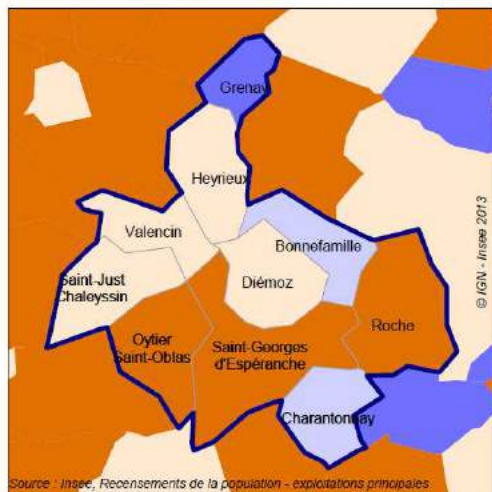
Territoire : 5,1 %
Zone de comparaison : 7,5 %

Evolution de la part des jeunes âgés de 0 à 14 ans entre 1999 et 2009



Territoire : -0,6 %
Zone de comparaison : -0,4 %

Evolution de la part des personnes âgées de 75 ans ou plus entre 1999 et 2009



Territoire : 1,0 %
Zone de comparaison : 1,7 %

1.4 Les ménages

Des familles encore nombreuses malgré la proportion élevée de ménage d'une personne

Heyrieux compte, en 2009, 1840 ménages contre 1032 en 1982. On estime que la commune compte en 2016 près de 1915 ménages. La taille des ménages, en diminution constante depuis 1975, est en moyenne de 2,6 personnes en 2009. Elle est estimée à 2,4 en 2016. Ce chiffre traduit la présence en grand nombre de familles avec enfants sur le territoire. A noter qu'un quart des habitants de la commune en 2009 sont des personnes seules, la plupart âgées de plus de 65 ans, un chiffre à rapprocher du vieillissement constatée de la population.

Une diminution de la taille moyenne des ménages

Taille moy des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2013	2016
Heyrieux	3,3	3,3	3,2	3	2,7	2,6	2,5	2,4
CCCND	3,4	3,3	3,1	3	2,8	2,7	2,6	
Isère	3,2	3	2,8	2,7	2,5	2,4		

Source : recensements INSEE 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2009, 2013 et estimation 2016 (sur la base de nombre d'habitants et de résidences principales estimées).

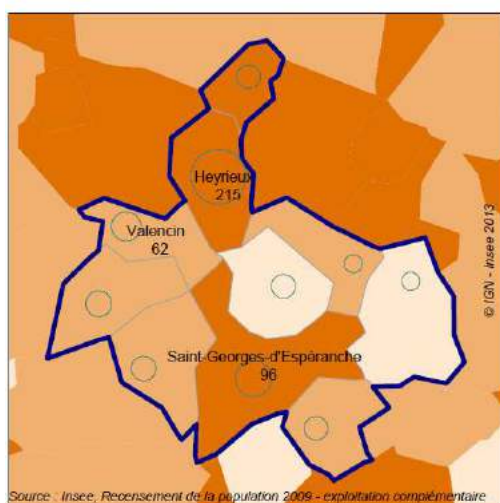
A l'échelle de la Communauté de Communes et du département, la répartition des ménages est marquée par une progression des petits ménages de 1 à 2 personnes. La diminution progressive de cette variable traduit un phénomène de desserrement des familles, décohabitation intergénérationnelle, divorces, etc.

Heyrieux compte aujourd'hui une majorité de familles (dont des familles monoparentales) avec un ou plusieurs enfants. Le nombre de familles dites « sans enfant » s'explique en grande partie par le départ des enfants du domicile parental pour recréer un nouveau ménage. En comparaison avec l'ensemble du territoire intercommunal, le profil des ménages à Heyrieux est marqué par une forte proportion de ménage d'une personne et de familles monoparentales comme sur Saint-Georges-d'Espéranche et Diémoz. A l'inverse des communes rurales à l'Est et à l'Ouest du territoire, les familles avec beaucoup d'enfants sont plus nombreuses.

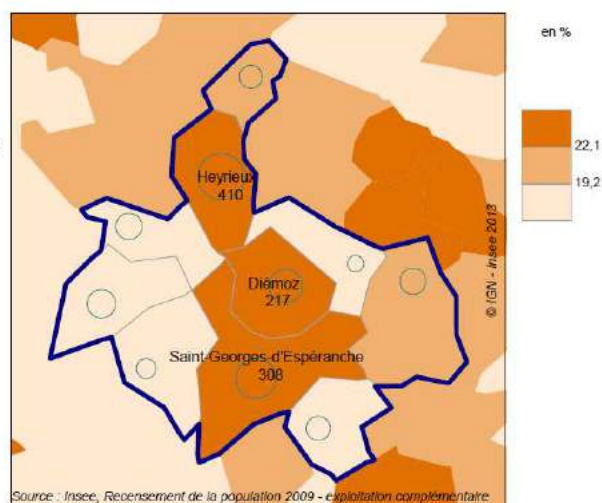
Source : Portrait de territoire, Insee

Part et nombre de familles monoparentales en 2009

Part et nombre des ménages d'une personne en 2009



Territoire : 9,3 %
Zone de comparaison : 12,7 %



Territoire : 19,7 %
Zone de comparaison : 31,0 %

La commune note depuis plus de 40 ans une diminution de sa croissance démographique, puis depuis 2009 une baisse de sa population.

A l'échelle de la Communauté de communes, la croissance démographique observée jusqu'en 2009 reste positive quoiqu'un peu faible sur certaines communes rurales. En effet, les soldes naturels et migratoires sur la période 1999 à 2009 sont quasi nuls.

La structure par âge en 2009 est marquée par une forte proportion de jeunes adultes. Bien qu'encore nombreuses en 2009, les familles avec enfants vivent le phénomène de décohabitation intergénérationnelle. Les petits ménages de une à deux personnes progressent. Ces évolutions récentes génèrent de nouveaux besoins notamment concernant l'offre de logement. La commune est amenée à adapter son parc pour répondre aux évolutions récentes de la structure des ménages et à la fois attirer de jeunes ménages et répondre aux attentes d'une population âgées relativement importante.

2. L'HABITAT

Le parc immobilier

La composition du parc immobilier

La commune compte un peu moins de 1 940 logements en 2013 dont 1832 résidences principales. La composition du parc de logements fait une place quasi-exclusive aux résidences principales (94,6 %). La vacance quant à elle touche au dernier recensement 2013 plus de 4 % du parc de logements soit 77 logements. En 2016, sur la base des opérations récemment réalisées, la commune compte environ 1915 résidences principales.

Le rythme de construction annuel moyen est variable sur ces quarante dernières années. Après un ralentissement de la construction entre 1982 et 1990, le rythme atteint environ 30 logements par an sur la période 1990 à 2009. Puis depuis 2009, la commune enregistre une baisse du nombre de logements. Nous l'avons constaté précédemment, ce constat conduit à une baisse de population à compter de cette date.

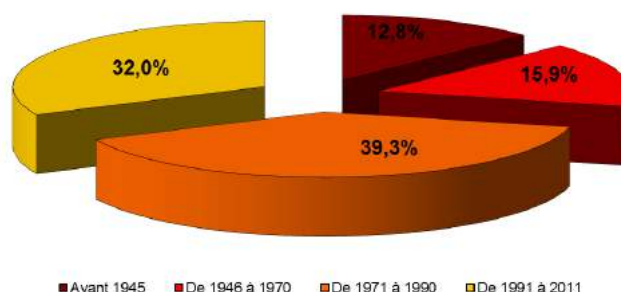
Années	1975	1982	1990	1999	2009	2013	CCCND
Total logements	878	1178	1360	1640	1970	1937	9 591
Evolution		+34,2%	+15,4%	+20,6%	+20,1%	+1,7%	
Variation annuelle		+4,9%	+1,9%	+2,3%	+2%	+0,4%	
		43 logts/an	22,8 logts/an	31 logts/an	33 logts/an	-33 logts/an	
Résidences principales	84,0%	87,6%	93,9%	94,3%	93,3%	94,6%	93,7%
Résidences secondaires	6,0%	6,6%	2,6%	2,0%	1,6%	X	1,9%
Logements vacants	10,0%	5,8%	3,5%	3,7%	5,1%	X	4,5%

Source : Recensements INSEE 1968 à 2013

Un parc dominé par la maison individuelle récente

Près des trois quart des logements ont été construits après 1970. 12,8 % seulement du parc date d'avant 1945. Le bâti ancien est principalement regroupé sur le centre-ville.

Répartition par âge du parc de logements sur Heyrieux en 2011



Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, la part des résidences principales construite avant 1945 représente moins de 30 % du parc. Ce sont sur les communes rurales les plus au Sud du territoire que les logements dits anciens sont représentés en plus grande proportion. Les communes au contact des agglomérations de l'Isle d'Abeau et de la Verpillère offrent en grande partie des logements très récents, dont heyrieux.

Parmi les 1 940 logements comptabilisés sur la commune en 2013, le centre-ville concentre la majorité du parc ancien et comptabilise en totalité environ 580 logements. Autour de ce centre, plusieurs constructions individuelles récentes se sont implantées, sous la forme de lotissements le long de rues nouvellement aménagées. L'urbanisation récente s'est étirée le long de l'axe structurant de la commune, l'Avenue du Général Leclerc (RD 518), puis au Nord de cet axe, le long des axes perpendiculaires. L'habitat individuel reste prédominant et représente les trois quart des résidences principales.

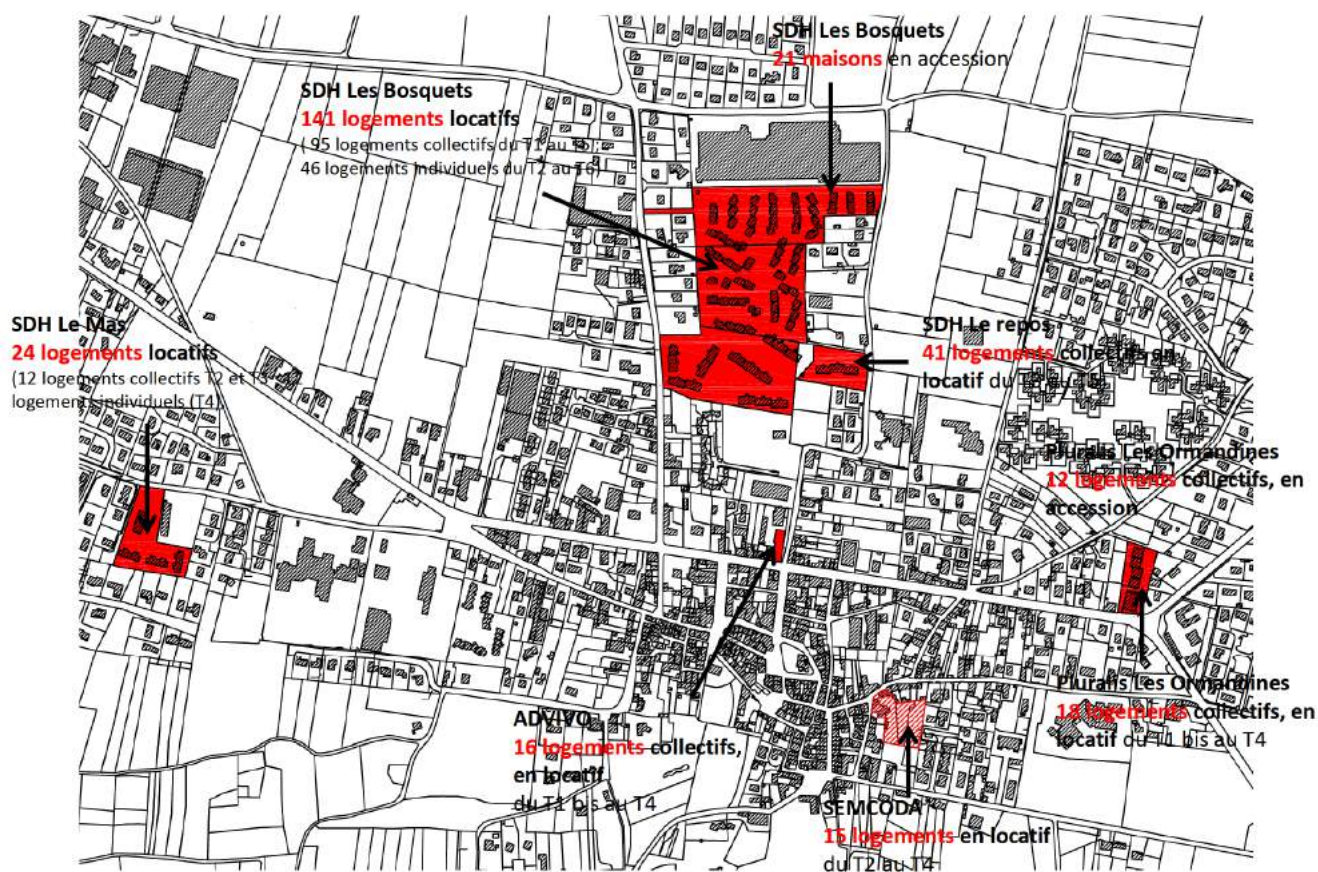
La création de 328 logements sociaux, qui composent le parc social de la commune aujourd'hui, a permis d'amorcer une diversification de l'offre sur la commune (logements groupés, collectifs). Parmi ces logements, la commune comptabilise 295 logements locatifs sociaux, soit 15,4 % des résidences principales en 2016.

Ces opérations sont localisées en centre-ville :

- *Opération Les Bosquets (SDH) : 21 logements individuel en accession sociale, 95 logements collectifs en locatif social et 46 logements individuels en locatif social,*
- *Opération Le Mas (SDH) : 12 logements collectifs en locatif social, 12 logements individuels en locatif social,*
- *Opération ADVIVO : 16 logements collectifs en locatif social,*
- *Opération SENCODA : 16 logements collectifs en locatif social,*
- *Opération Les Ormandines (PLURALIS) : 18 logements collectifs en locatif social, 12 logements collectifs en accession sociale,*
- *Opération Le Repos (SDH) : 41 logements collectifs en locatif social.*

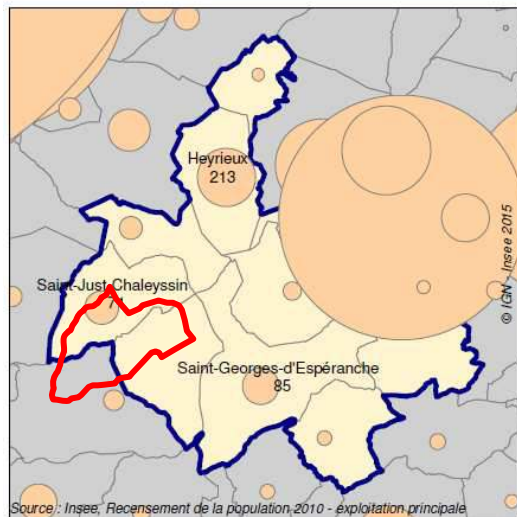
Les logements proposés en locatif social ont des tailles variées (du T2 au T4). Ces quelques logements de petites tailles proposés par l'offre sociale, permettent d'amorcer une diversification de l'offre de logements sur la commune.

L'offre de logements sociaux sur la commune



La diversité du parc de logements passe donc par le logement locatif notamment social, en collectif ou intermédiaire, ainsi que par la réalisation de logements plus petits, permettant également la diversification des formes (baisse de la part des maisons individuelles).

Nombre de résidences principales de type HLM en 2010



Source : Portrait de territoire, Insee

D'après le recensement 2009, 454 ménages sont hébergés en logements locatifs sociaux à l'échelle de l'intercommunalité. A Heyrieux, la part de locatif social est supérieure à la moyenne calculée à l'échelle de la communauté de communes (près de 5,3 % du parc).

L'offre locative représente 20 % du parc des Collines du Nord Dauphiné dont 5,4 % issus du parc social (472 logements) répartis sur huit communes (principalement sur Heyrieux, Saint-Just Chaleyssin et Saint-Georges-d'Espéranche).

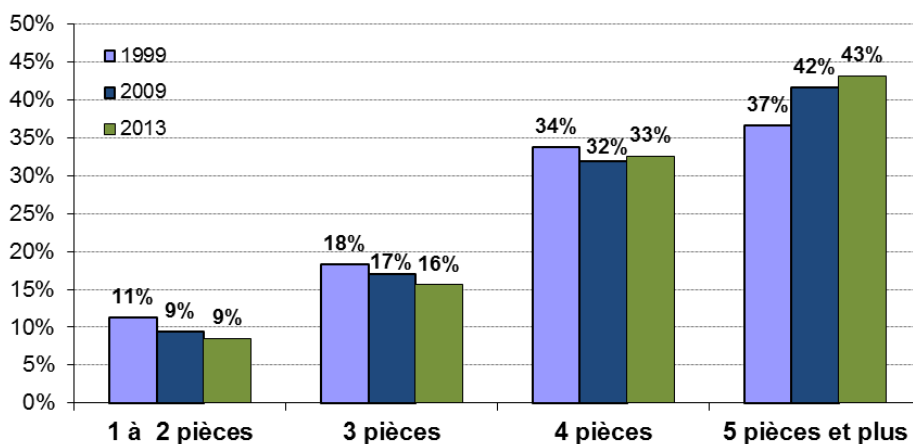
Un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 9 octobre 2008 sur le territoire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné encadre la politique de l'habitat et fixe des objectifs de production de logements à horizon 2014. Sur la base d'un observatoire détaillé du logement, les deux priorités phares de l'intercommunalité reposent sur la maîtrise de la dynamique de l'habitat et de la problématique du foncier. L'objectif final est de permettre la mixité sociale grâce à une offre de logements complète. Cette politique est traduite pour chaque commune membres par un nombre de logements à atteindre en six ans et des objectifs en matière d'offre d'habitat. Ce plan n'est aujourd'hui plus actif et le bilan en cours de finalisation. Des réflexions tendent, au sein de l'intercommunalité, vers l'élaboration d'un nouveau PLH.

Concernant Heyrieux, le PLH 2008 -2014 prévoyait 1980 résidences principales dont 44 logements locatifs sociaux. 55 logements locatifs sociaux ont été réalisés en 2013, ainsi que 33 logements en accession sociale. Les objectifs PLH ont été ainsi dépassés.

Une part importante de logements de grande taille

Le parc de logements communal possède des logements de taille importante, résultat de la prédominance du type pavillonnaire. Au recensement 2013, les trois quart des logements ont 4 pièces et plus. Bien que supérieure à l'offre proposée en moyenne sur l'ensemble de l'intercommunalité, les petits logements sont plus faiblement représentés (9 % ont 1 ou 2 pièces) et l'évolution récente du parc semble confirmer ce profil alors que les ménages d'une seule personne augmentent et que la population tend à vieillir.

Taille moyenne des logements à Heyrieux en 2013



Le taux moyen d'occupation des résidences principales est de 2,5 habitants en 2013 (une majorité de familles avec enfants habitent à Heyrieux). En revanche, l'évolution récente de la population a vu progresser les ménages de petites tailles. Or, à ce jour, l'offre de logements sur la commune ne coïncide pas avec cette attente et la possibilité d'accueillir ces ménages.

Cette analyse permet de montrer le décalage entre la taille des ménages et la taille des logements. En effet, 64,7 % des ménages sont des personnes seules, des couples sans enfants ou des familles monoparentales.

Le statut des occupants

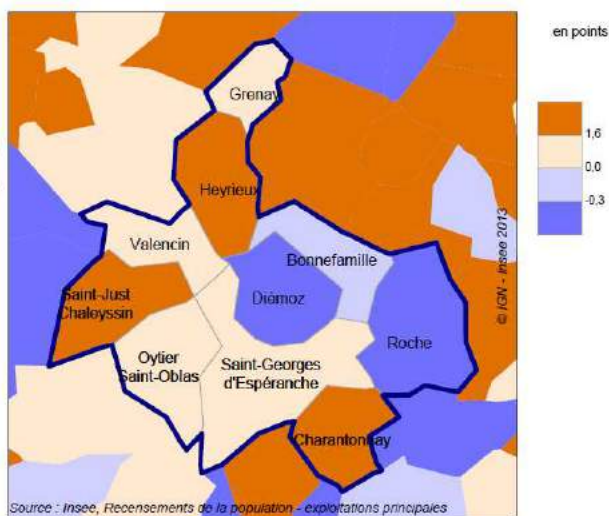
En 2013, les 1832 résidences principales sont occupées à :

- 69 % (1 264 logements) par leurs propriétaires soit 4 564 habitants ;
- 28,7 % (526 logements) par 1 135 occupants locataires, dont 12,4 % d'un logement HLM soit 530 habitants ;
- 2,3 % (42 logements) par 102 personnes logées gratuitement.

A l'échelle de la communauté de communes, une large majorité des foyers sont propriétaires de leur logement en 2009 (67,3 %) et en 2013 (69 %). Leur part est en progression entre 1999 et 2009 sur les communes de Saint-Just Chaleyssin, Heyrieux, Charantonnay et Grenay, contrairement aux communes de Roche et Diémoz où l'évolution se fait au profit des locataires.

Source : Portrait de territoire, Insee

Evolution 1999-2009 de la part des propriétaires



Source : Insee, Recensements de la population - exploitations principales

Territoire : 1,0 point(s)
Zone de comparaison : 3,3 point(s)

La mobilité des ménages sur la commune

La moitié des ménages recensés en 2009 habite Heyrieux depuis moins de 10 ans et un tiers depuis moins de 5 ans. Ces mouvements migratoires concernent en grande partie les moins de 55 ans, probablement de jeunes familles avec enfants. La mobilité des ménages est assez importante et les afflux migratoires sur la commune rythment la croissance démographique et le développement du territoire.

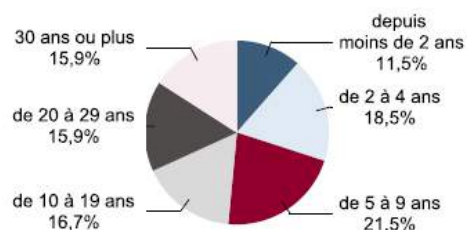
La dynamisation de la mobilité résidentielle s'appuie aujourd'hui sur un parc qui tend à se diversifier depuis quelques années (logements collectifs, logements locatifs y compris sociaux) et répond aux attentes de ménages en début et/ou fin de parcours résidentiel.

Au contraire, les communes plus au Sud du territoire intercommunal accueillent une population qui se sédentarise.

Source : Portrait de territoire, Insee

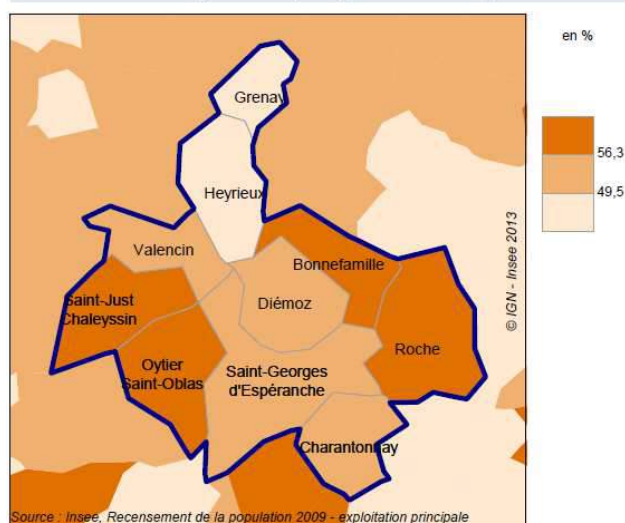
* Personnes de 5 ans ou plus

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Part des personnes vivant en 2009 dans le même logement qu'il y a 10 ans ou plus



Source : Insee, Recensement de la population 2009 - exploitation principale

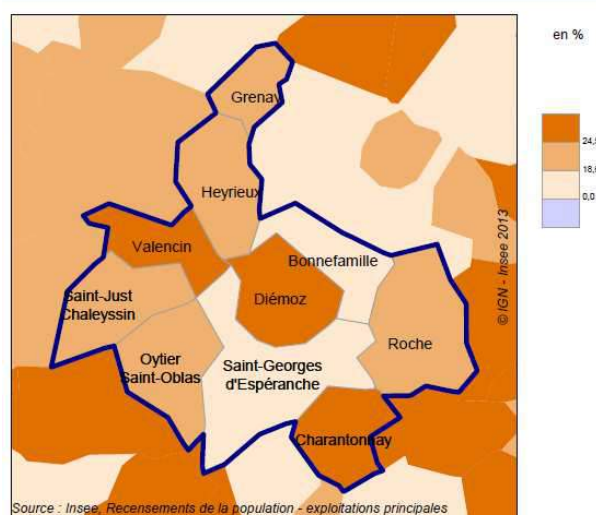
Territoire : 51,4 %
Zone de comparaison : 45,0 %

Evolution récente de la construction

Quasi identique à l'évolution moyenne des logements sur la communauté de communes (21,4 %), Heyrieux enregistre entre 1999 et 2009 une hausse de près de 20 % de ses logements. Les rythmes observés sur l'ensemble du territoire intercommunal sont très différents d'une commune à l'autre et trois communes se singularisent des communes voisines avec un taux de construction plus élevé.

Les données SITADEL2 entre 2006 et 2015 comptent 36 autorisations pour la construction de logements individuels, 61 autorisations pour des logements groupés et 2 autorisations pour des logements collectifs. Le nombre d'autorisations et de constructions commencées connaît des variations importantes selon les années.

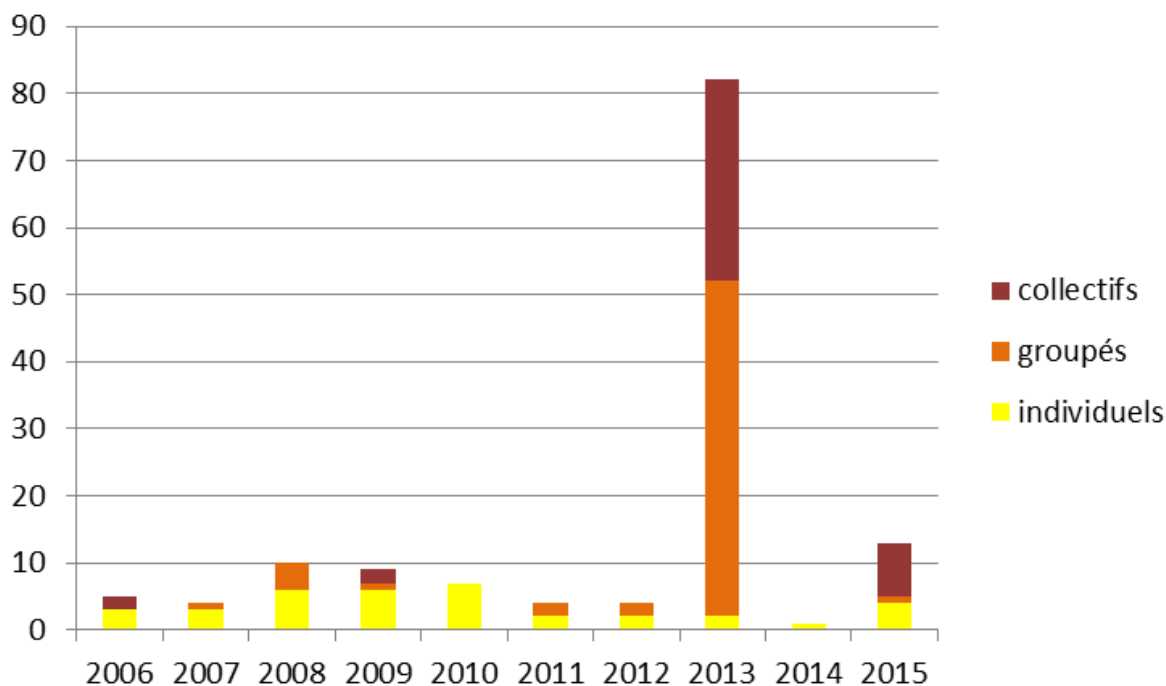
Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009



Source : Insee, Recensements de la population - exploitations principales

Territoire : 21,4 %
Zone de comparaison : 14,6 %

Autorisations de constructions entre 2006 et 2015 sur Heyrieux



Les autorisations et les chantiers autorisés ont été significatifs sur les années 2013 et 2015. Le rythme de construction observé sur les années précédentes est faible. Ce constat est à mettre en lien avec la baisse du nombre d'habitants.

En 2013, plusieurs opérations ont été autorisées puis réalisées. Parmi elles, les opérations de logements sociaux citées plus haut qui ont permis de répondre aux objectifs fixés au PLH de la Communauté de communes.

La typologie du bâti

La commune d'Heyrieux s'est développée essentiellement sur la plaine agricole, le long des principaux axes de circulation (RD 76 et RD 518). Aujourd'hui ces deux axes routiers relient la commune à l'autoroute A 43 et permet à la commune de bénéficier d'une desserte efficace depuis l'agglomération lyonnaise, l'agglomération berjalienne et la vallée du Rhône. Le centre village se situe en épaisseur le long des Routes départementale n°76 et 518. Il présente un tissu urbain dense où sont concentrées les habitations les plus anciennes. L'urbanisation s'est peu à peu développée autour du tissu déjà existant toujours le long des deux axes routiers nommés. Plusieurs lotissements composés de maisons individuelles (maisons de plain-pied ou R+1), d'époques plus récentes, s'égrènent de manière plus diffuse en périphérie de l'hyper centre, le long d'un réseau de rues nouvellement aménagées. Ces quartiers résidentiels s'identifient clairement par leur composition urbaine. Les matériaux utilisés pour ces constructions, leur volumétrie et leur implantation centrale sur la parcelle s'éloignent de la typologie traditionnelle. Le bâti récent plus lâche vient rompre avec l'unité urbaine créé par l'homogénéité du mode d'implantation du bâti ancien. On y retrouve quelques petits collectifs composés de logements locatifs sociaux.

Quelques hameaux se sont développés sur le plateau sud de la commune, La Tuillière, Lavignon, Le Morellet. On localise également des habitations anciennes et récentes disséminées généralement en bordure des voiries qui prennent la direction du Sud.

L'investigation terrain, croisée avec les résultats de l'étude OPAH menée dans les années 1990 sur la commune, a montré que l'état général des bâtiments était mitigé. Tandis que l'aide apportée par la mise en place de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) entre 1994 et 1997 a permis de rénover une cinquantaine de logements, de nombreux logements vétustes ont été repérés en centre-ville. Une nouvelle étude OPAH lancée en 2011 vient conforter ce diagnostic.

Etat général du bâti en 1994



Source : Etude OPAH – Rapport de fin d'étude – janvier 1994

L'analyse sur site nous a permis de réactualiser certaines des données traitées dans le cadre de l'étude OPAH précédemment citée, notamment la vétusté « extérieure » des constructions et l'état vacant de certains logements. En revanche, le manque de confort ou encore l'état vacant de certains logements ont échappé à cette première analyse. Seule l'étude OPAH en cours apportera ces éléments de réponse.

Vue partielle de l'état général du bâti en 2013



De nombreuses maisons bourgeoises ou maisons de ville ont été divisées en appartements. Il est courant de compter 4 à 5 logements à l'intérieur d'un même bâtiment. Les densités ainsi repérées sur le centre-ville varient d'un îlot à l'autre. Le noyau central, entre la rue de la Pomme et la rue des Terreaux, enregistre les densités les plus fortes, autour de 85 logements à l'hectare. Les deux îlots qui bordent l'avenue de la République enregistrent des densités moyennes de 60 logements à l'hectare. Les densités moyennes diminuent sur les quartiers d'habitat qui s'étirent le long de la rue du Colombier (40 logements à l'hectare) et de la rue Marc Antoine Brillier (12 logements à l'hectare).

Répartition des logements

Le centre-ville est composé d'ensembles bâtis homogènes qui présentent une architecture traditionnelle qu'il convient de préserver. Les quelques opérations récentes ont su s'intégrer aux implantations et aux hauteurs existantes. Le noyau ancien concentre des bâtiments de 3 à 4 niveaux, tandis que les îlots extérieurs comptent de nombreux bâtiments à 2 niveaux, voire des habitations de plain-pied sur les limites Est et Ouest du centre-ville.



Ensemble bâti homogène

Le centre-ville d'Heyrieux présente une offre d'équipements et de services satisfaisante. La majorité des équipements publics de la commune sont regroupés sur le centre-ville : mairie, équipements scolaires et culturels, équipement sportif et médicale. L'offre d'équipements est complétée par de nombreux services et commerces. On note un linéaire important de commerces et services le long de l'Avenue du Général Leclerc et de la rue de la République. Compte tenu de cette offre importante, la commune exprime de nouveaux besoins en stationnement aujourd'hui jugé insuffisant.



Le Patrimoine bâti

La commune ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques ou de périmètre de protections relatif aux monuments historiques. De la même manière, il n'est fait mention d'aucun monument historique inscrit ou classé sur Heyrieux.

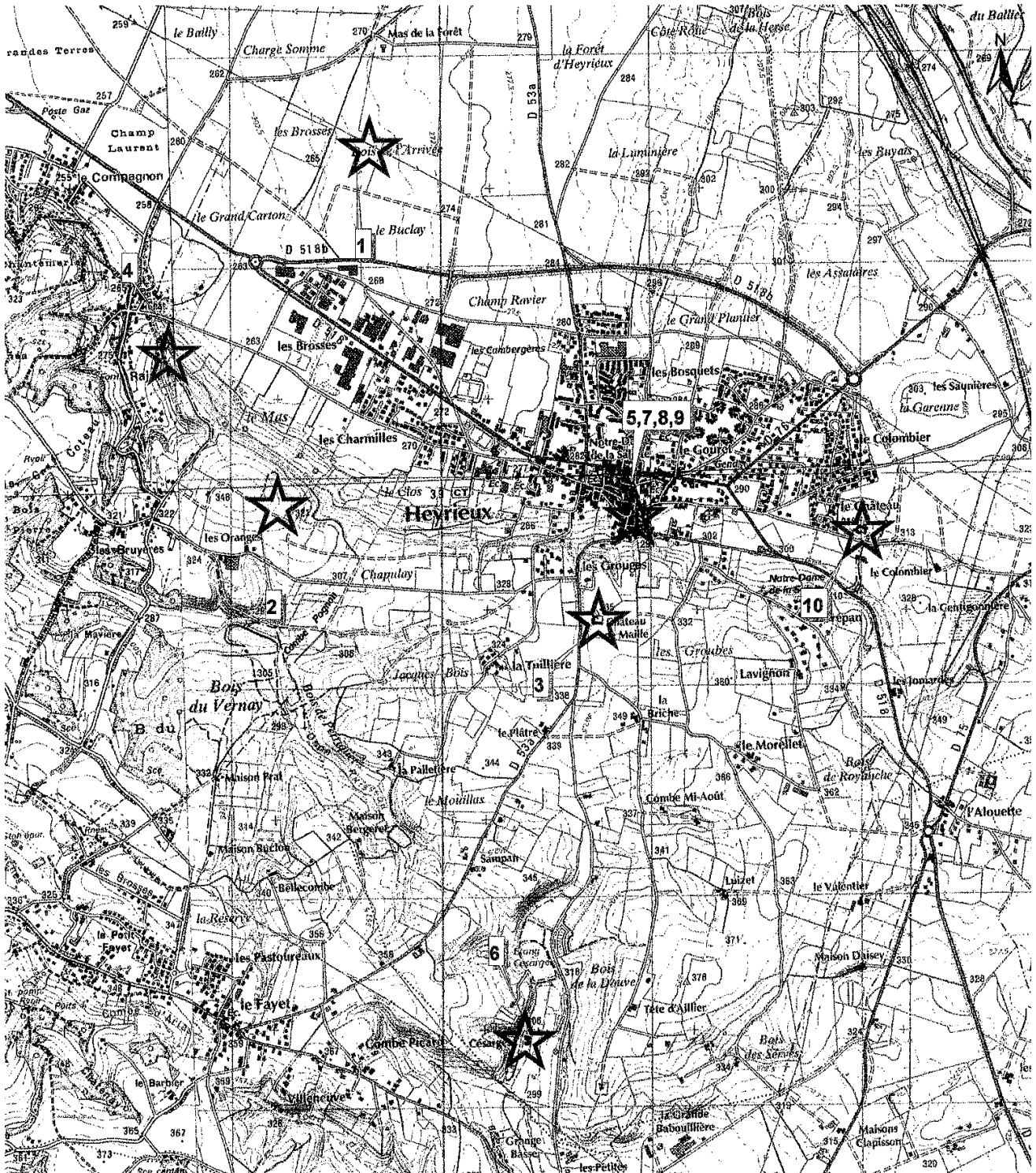
Cependant, le centre-ville concentrent une architecture ancienne, témoin du passé moyenâgeux de la commune. Plusieurs propriétés remarquables, ou des formes urbaines anciennes présentant un intérêt architectural sont repérables dans le centre-ville. Plusieurs éléments patrimoniaux anciens (lavoirs, fontaines) témoins du patrimoine rural, sont également repérés en centre-ville. Deux châteaux (château du Colombier et château de Maille) sont repérés en dehors du village.

Dix entités archéologiques sont répertoriées sur la commune d' Heyrieux (voir carte de localisation page suivante – extrait Portrait à la Connaissance).

- 1- Buclay / dépôt monétaire / Bas-empire
- 2- Le Mas / Gallo-romain / tegulae
- 3- Château de Maille/ maison forte / Bas moyen âge
- 4- La Poype de Rajat / motte castrale ?, maison forte / Moyen-âge ?
- 5- Dans le bourg / habitat / Gallo-romain
- 6- Cesarges / maison forte / Moyen-âge
- 7- Rue des Terreaux / habitat / Gallo-romain
- 8- Dans le bourg / église / Moyen-âge
- 9- Dans le bourg / château fort / Moyen-âge
- 10- Château du Colombier / château fort / Moyen-âge ?

La commune est concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescriptions archéologiques. (document en cours d'élaboration).

HEYRIEUX (38)
Carte des entités archéologiques connues
Novembre 2010



 Entités archéologiques

0 500 1000 Mètres
 1:25000

Avenue du Général Leclerc (RD 518)



1.





Avenue de la République



Rue du 8 Mai 1945



Rue Hippolyte Gauthier



Place Paul Doumer



Rue de la Pomme



Rue Joseph Vendre



Avenue du Général Leclerc



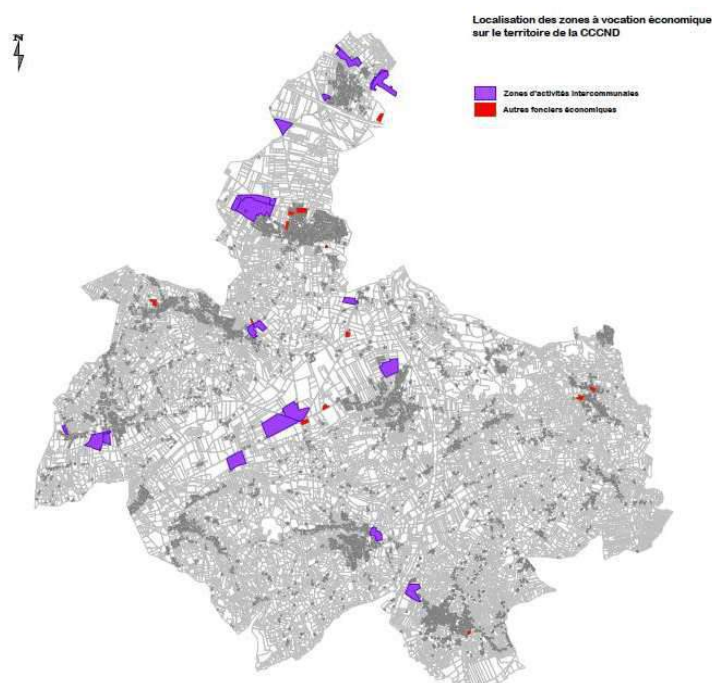
Avenue du Général Leclerc



Avenue de la République

3 L'ECONOMIE

Le contexte économique de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné



Heyrieux appartient à une Communauté de communes active. Situé à quinze kilomètres environ de Bourgoin-Jallieu et de Villefontaine, à une trentaine de kilomètres de l'Agglomération lyonnaise, et positionné au cœur d'un maillage d'infrastructure de transports (aéroport, gare TGV, autoroutes), le territoire de l'intercommunalité bénéficie d'une situation géographique favorable à son développement économique.

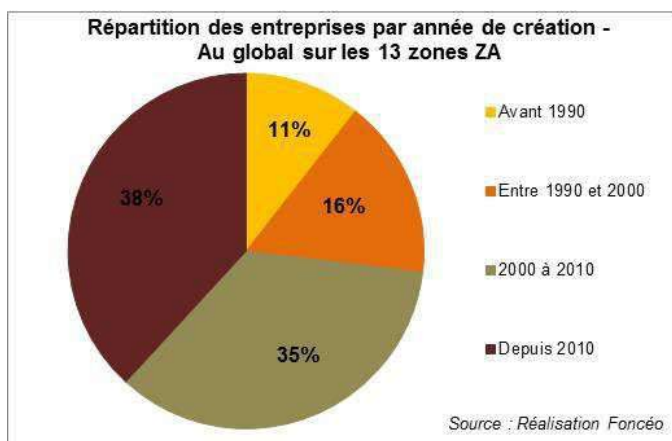
D'après les dernières données recueillies en 2014 (Base Sirene), le territoire de la communauté de communes connaît environ 200 créations d'entreprises par an.

La CC des Collines Nord Dauphiné a engagé en début d'année 2016 une réflexion sur le cadre de ses actions de développement économique à venir. Cette étude en cours a permis de dresser une première analyse du contexte et des premiers enjeux économique sur le territoire.

Ce cadre concerne :

- la définition de ses nouveaux axes de développement, sa politique de développement économique à l'échelle du territoire ;
- le questionnement de ses zones d'activités, et de l'offre générée pour l'accueil des entreprises sur son territoire ;
- l'inscription de nouvelles actions d'accompagnement des entreprises, d'animation économique de son territoire.

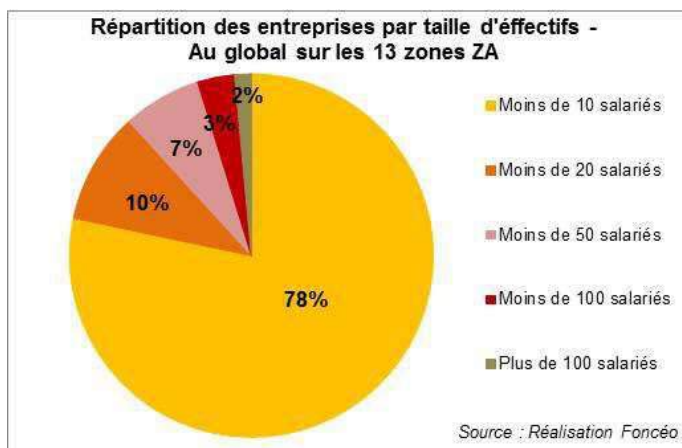
Au total, c'est quelque 275 entreprises actives qui sont présentes au sein des 13 zones d'activités principales du territoire et qui ont été recensées dans le cadre de cette étude. A cela s'ajoute les 2 « activités de roseraies ». Ces 275 entreprises en Zone ZA se répartissent de la manière suivante :



Malgré la dynamique observée en terme de création d'entreprises, l'étude démontre que peu d'entreprises créées depuis 2010 ont pu s'installer sur l'une des 13 ZA du territoire. Ce constat pose la question de l'adaptation de l'offre du territoire au regard des créations d'entreprises.

Source : CCCND, Etude sur les ZA (en cours), phase 2 « contexte et perspective de nouvelle extension – Mai 2016

Les entreprises implantées sur le territoire concernent pour les deux tiers le secteur des commerces, des transports et services divers tandis que la part du secteur industriel diminue. La majorité des entreprises du secteur sont des entreprises unipersonnelles voir n'emploie que moins de dix salariés.



Source : CCCND, Etude sur les ZA (en cours), phase 2 « contexte et perspective de nouvelle extension – Mai 2016



Source : CCCND, Etude sur les ZA (en cours), phase 2 « contexte et perspective de nouvelle extension – Mai 2016

Le territoire voit son nombre d'emplois sur lieu de travail progressé globalement dans le temps. Selon le recensement INSEE de 2013, l'intercommunalité offre au total plus de 5 500 emplois. 81 % de ces emplois sont des postes salariés, la plupart dans le secteur du privé. L'emploi local est soutenu principalement par le secteur du commerce et des transports, le secteur tertiaire et l'industrie. Les emplois dans le secteur du bâtiment sont moins nombreux et l'activité agricole régresse. Les ¾ des postes s'adressent à des ouvriers (34,5 %), des employés (22,8 %) ou des professions intermédiaires (21,6 %).

L'essentiel des emplois se concentraient sur les communes d'Heyrieux, de Saint-Georges d'Espéranche et de Saint-Just-Chaleyssin, communes regroupant plusieurs activités implantées sur différentes zones d'activités communautaires. On note entre 1999 et 2009, une hausse importante du nombre d'emplois sur la commune de Oytier Saint-Oblas tandis que les communes de Bonnefamille et de Saint-Georges d'Espéranche perdent des emplois. 16 % des actifs travaillent sur le territoire de la communauté de communes. Les autres rejoignent les bassins d'emplois situés au Nord à proximité de l'Isle-d'Abeau et de Bourgoin-Jallieu et sur l'agglomération lyonnaise.

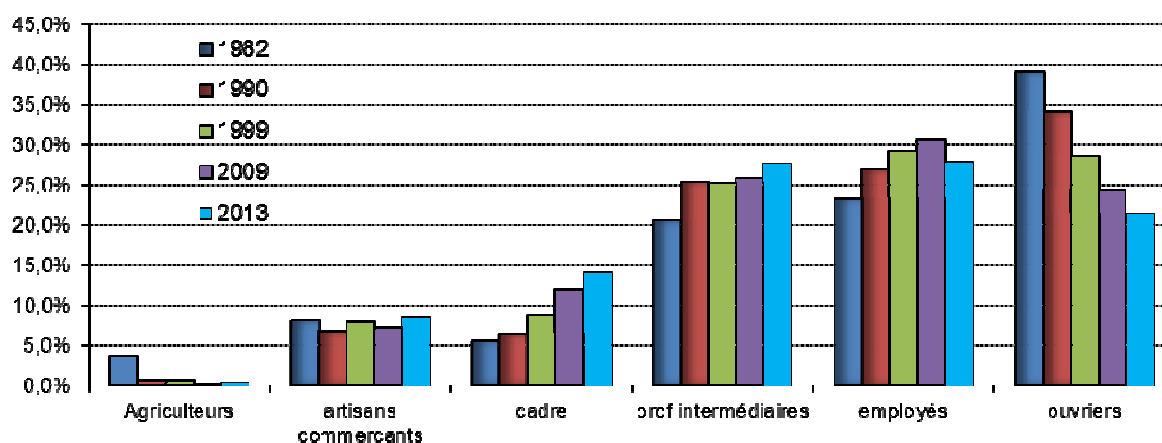
Les déplacements quotidiens »domicile – travail » soulignent les liens forts du territoire avec le Nord Isère et l'agglomération lyonnaise (forte concentration des flux). Dans une moindre mesure avec l'agglomération de Vienne.

3.1 La population active et les emplois

Les derniers recensements de 2009 et 2013 montrent une légère diminution du nombre d'actifs sur la commune soit 2 281 actifs en 2013 contre 2 376 actifs en 2009 ; à noter qu'en 2013 le taux d'activité est supérieur au taux relevé en 2013 à l'échelle de la communauté de communes. En 2013, près de 90 % de ces actifs ont un emploi.

En 2013, ces actifs sont composés, selon les catégories socioprofessionnelles suivantes (CSP) connues, en grande part par des employés (27,9 %), des professions intermédiaires (27,7 %), et des ouvriers (21,5 %). L'évolution de ces trois catégories socioprofessionnelles a été différente depuis 1982. Les ouvriers sont encore largement présents malgré une baisse importantes enregistrée ces trente dernières années ; au contraire, la part des employés et professions intermédiaires augmente. Quasi inexistantes en 1982, les « cadres » sont apparus progressivement dans le profil des actifs ; cette catégorie représente en 2009 plus de 10 % des actifs. La part des artisans et commerçants est stable tandis que les agriculteurs disparaissent progressivement du paysage économique de la commune.

L'évolution du profil des actifs entre 1982 et 2013



21 % des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune. Limitrophe au département du Rhône, les autres actifs rejoignent à la fois les agglomérations de Saint-Quentin-Fallavier et de Lyon.

3.2. Les artisans et les commerçants

On dénombre 1 730 emplois sur Heyrieux en 2013. A ce jour, l'emploi repose sur plus de 200 activités recensées sur la commune, réparties entre activités artisanales, industrielles et de nombreux commerces et services (commerces de proximité, restauration, habillement, banque, médecins, coiffeur, soins de beauté) dans le centre-ville. En effet, la commune d'Heyrieux propose une offre commerciale large sur son territoire avec un centre-ville animé par plusieurs commerces et services de proximité.

La zone d'activités des Brosses accueillent plus de 70 entreprises du secteur du bâtiment, des travaux publics, mécanique générale, industrielle de pointe, des transports, commerciale (enseigne alimentaire)... Certaines entreprises sont implantées sur Heyrieux depuis de nombreuses années. 13 d'entre elles se sont installées depuis 2010. La position de la zone d'activités à l'entrée Ouest de la ville, après le carrefour entre l'Avenue du 19 Mars 1962 (RD 518), la déviation RD 518Z, et la RD 318 offre une large visibilité sur toutes les entreprises et un accès rapide aux grandes infrastructures de transport. Ces axes départementaux traversent la commune puis rejoignent Lyon vers l'Ouest et l'agglomération de Saint-Quentin-Fallavier vers l'Est, et la connexion sur l'A 43 la plus proche. 400 emplois supplémentaires sont dénombrés sur la commune ces dix dernières années.

Localisation des activités (hors agriculture) sur Heyrieux en 2013



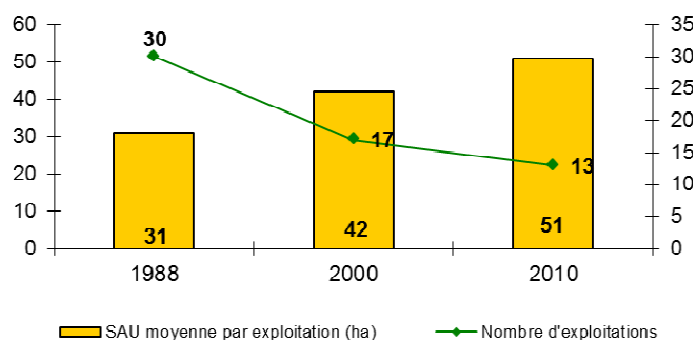
L'étude menée à l'échelle de la CCCND désigne certains dysfonctionnements sur la ZA des Brosses notamment du stationnement anarchique sur les voies publiques, des tailles de voiries importantes et non traitées, aucun aménagement sécuritaire pour les déplacements piétons, aucune signalétique à l'entrée de la zone (mise en valeur, totem...). Ainsi, l'étude met en avant l'importance d'adapter l'offre de stationnement à l'évolution des structures présentes et globalement de revaloriser les abords de la ZA et initier une requalification de la zone (qualité paysagère, mise en sécurité des piétons...).

3.3. L'agriculture

Le dernier recensement agricole de 2010 comptabilise treize exploitations qui ont un siège sur la commune d'Heyrieux. Les résultats de l'enquête agricole menée en 2011 dans le cadre de la mise en révision du POS, indiquent qu'une trentaine d'agriculteurs exploitent au total les terres agricoles d'Heyrieux. Treize d'entre eux ont un siège sur le territoire communal, au Sud et au Nord du village.

Ce chiffre a connu une baisse importante par rapport au résultat du recensement réalisé en 1988 qui totalisait 30 exploitations agricoles au total. La surface agricole utile (SAU) est passée de 929 hectares en 1988 à 666 hectares en 2010. La baisse du nombre d'exploitation est compensée par l'augmentation de la superficie agricole utilisée moyenne par exploitation qui représente 51 hectares. Malgré cette forte régression de l'agriculture, cette activité exerce encore un rôle majeur sur la gestion de l'espace et des paysages du plateau Sud de la commune, et en particulier sur le maintien des milieux ouverts.

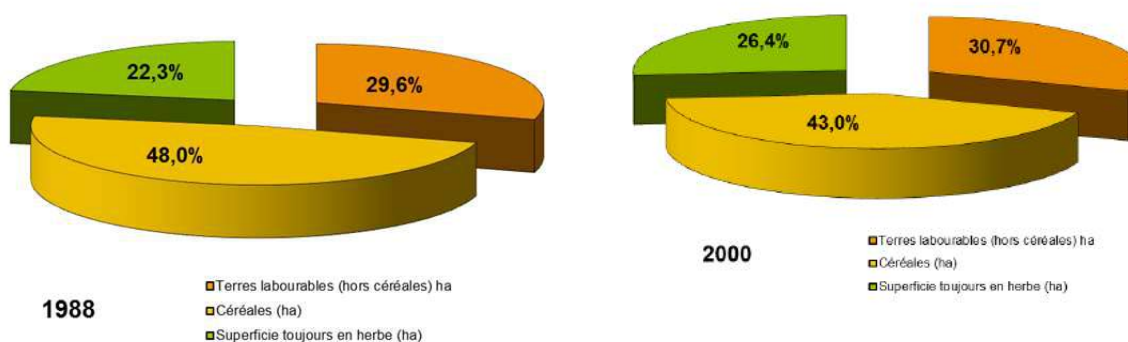
Evolution du nombre d'exploitants agricoles depuis 1988 (RGA 1988, 2000 et 2010)



L'essentiel de l'activité agricole reposait en 2000 sur la culture céréalière. L'enquête agricole menée en 2010 confirme la prédominance de l'activité céréalière et de la polyculture. Aucune exploitation ne fait de l'élevage.



Orientation technico-économique de la commune

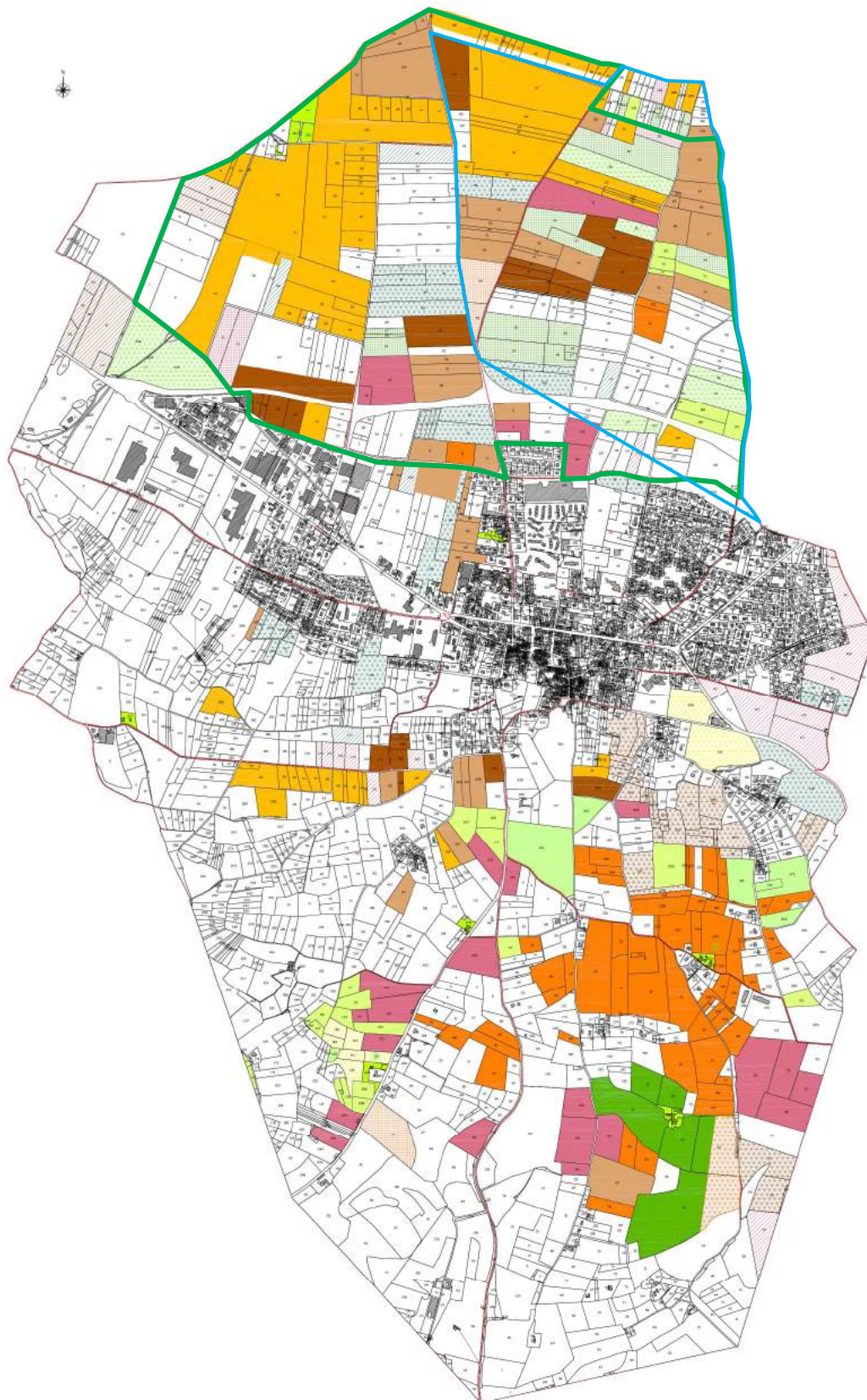
NB : Les données 2010 sont incomplètes



LOCALISATION DES TERRES UTILISEES PAR LES DIFFERENTES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Enquête agricole 2011 – Mise à jour 2013

-  Périmètre de remembrement
-  Périmètre d'irrigation



3.4. La politique économique

A travers des actions collectives de promotion et valorisation du territoire, la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné accompagne l'ensemble des communes membres dans leur développement économique.

En parallèle, la volonté communale en matière économique est de maintenir l'ensemble des activités présentes sur la commune d'une part, mais aussi de permettre l'accueil de nouvelles activités artisanales, de commerce ou de service à l'échelle de la commune. A ce jour, la Commune compte près de 2,8 hectares encore disponible sur la zone d'activités des Brosses. La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise limite les possibilités d'évolution des sites à vocation économique. La récente modification du document approuvée en mars 2015 a assoupli ces dispositions en permettant notamment au site de niveau 3, tel que la ZA des Brosses : « *Des modifications de ces emprises sont néanmoins envisageables, soit dans le cadre d'accords compensatoires entre les communes, soit pour permettre de conforter les entreprises présentes localement. Ces modifications seront ponctuelles et de faible envergure. Elles respecteront les enveloppes urbaines, les armatures territoriales des SCOT et leurs documents d'aménagement artisanal et commercial. Elles devront être validées par les structures porteuses de SCOT et par l'Etat, sous réserve des autres dispositions de la DTA* ».

Une étude a été lancée à l'échelle de la CCCND afin de mesurer les enjeux économiques du territoire. Ainsi, le besoin en foncier économique de chaque commune membre sera connu et des accords compensatoires pourront être ébauchés.

Bien qu'en régression continue depuis 30 ans, l'activité agricole reste encore bien présente dans l'économie de la commune. 48 % de la superficie communale est vouée en 2010 à la polyculture et la céréaliculture. Les emplois sur la commune s'appuient également sur un plus de 70 entreprises implantées sur la ZA des Brosses et sur plusieurs commerces et services à la personne présents en centre-ville.

Près de 80 % de la population active rejoint quotidiennement les bassins d'emplois du Nord Isère et de Lyon (Vienne dans une moindre mesure), entraînant des migrations domicile-travail importantes. En 2013, les trois quart des actifs appartient aux catégories socio-professionnelles des ouvriers, des professions intermédiaires et des employés. Cependant, le profil des actifs a évolué depuis 1982, marqué par une nette diminution du nombre d'agriculteurs et d'ouvriers et par une progression notoire de la part des cadres.

La Communauté de Communes a lancée début 2016 une étude permettant de faire le bilan des enjeux présents sur les 13 zones d'activités du territoire et d'engager une réflexion sur la requalification de certaines zones et d'identifier les besoins en matière de développement économique sur le territoire ces prochaines années.

4 AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC ET URBAIN

4.1. Les aménagements et la coopération intercommunale

En matière de coopération intercommunale, la commune fait partie des dix communes de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné qui possède les compétences suivantes :

- Obligatoires : de développement économique et aménagement de l'espace communautaire,
- Optionnelles : concernant le logement et cadre de vie, la protection et la mise en valeur de l'environnement (voirie, Espaces Naturels Sensibles (ENS)...), action sociale d'intérêt communautaire (solidarité et services à la personne, information jeunesse – insertion – emploi, politique enfance – jeunesse, transports à la demande),
- Facultatifs : développement local, culture et animation, sécurité, personnes handicapées.

La commune adhère également aux :

- adhère au Syndicat Mixte du Nord Dauphiné pour la collecte des ordures ménagères,
- adhère au SEMIDAO pour la distribution de l'eau potable sur la commune,
- adhère au Syndicat des rivières des quatre vallées du bas dauphiné, approuvé le 14 avril 1995 ; réflexion sur un 2^{ème} contrat engagé.

En matière de développement local, la commune est concernée par :

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009,
- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la nappe de l'Est Lyonnais,
- le contrat de milieux Quatre vallées du Bas-Dauphiné (2ème contrat en cours d'élaboration),

La commune a participé au :

- Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) « Rhône-PLURIEL » signé le 28 mars 2013 pour une durée de 6 ans (jusqu'en 2019).

4.2. Les servitudes d'utilité publique

Le territoire de Heyrieux est concerné par plusieurs servitudes d'utilité publique présentées en annexe du dossier de PLU, parmi lesquelles font partie :

- Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Ozon a été approuvé par arrêté préfectoral interdépartementale n°2008-3752 du 09/07/2008,
- Le Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry a été approuvé par arrêté le 22 septembre 2005, complété par les arrêtés 2008-1343 du 10 janvier 2008 et 2009-4229 du 14 août 2009,
- Le captage de Cambergères. Les périmètres de protection de ce captage génèrent des prescriptions d'inconstructibilité afin de limiter les pollutions qui pourraient être induites par l'agriculture et les activités économiques présentes,
- Deux canalisations de transport de gaz naturel,
- Deux canalisations de transport d'hydrocarbures liquides (Pipeline TOTAL France),
- Deux canalisations de transport de produits chimiques (TOTAL Pétrochemicals),
- Trois lignes électriques (Très Haute Tension).

D'autres servitudes liées aux communications téléphoniques et télégraphiques, de voisinage des cimetières, etc., concernent également la commune.

4.3. Les documents supra communaux

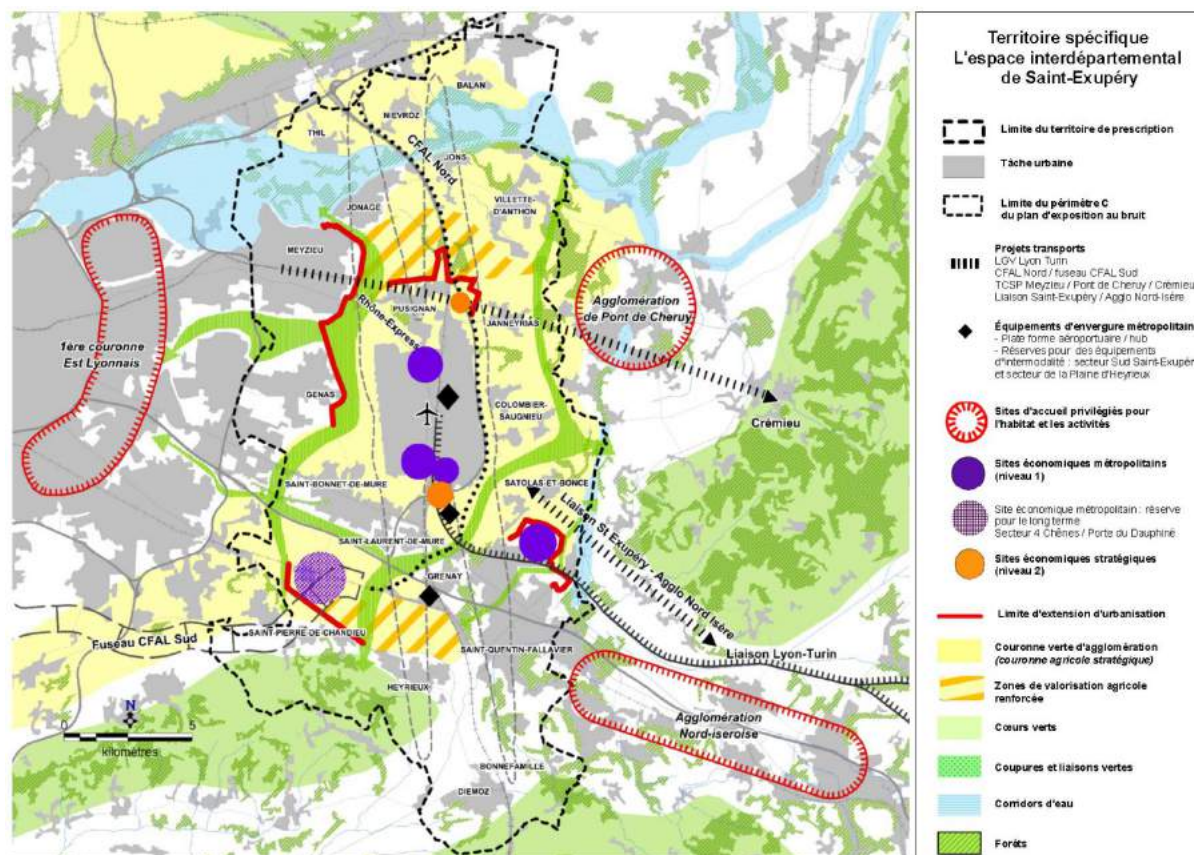
La Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise

Heyrieux est comprise dans le périmètre de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, approuvée par décret du Conseil d'Etat du 09 janvier 2007 et modifié par arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes en date du 25 mars 2015. La modification porte sur les 20 communes de l'espace interdépartemental Saint-Exupéry dont la commune d'Heyrieux fait partie.

La Directive Territoriale d'Aménagement vise à concrétiser l'émergence d'une métropole internationale en Rhône-Alpes. Cette directive fixe comme objectifs de favoriser le positionnement international de ce territoire, de contribuer à son développement urbain durable par une politique de transports collectifs cohérente et une maîtrise de l'étalement urbain, de mettre en valeur les espaces naturels et paysagers, d'assurer l'accessibilité de la métropole et l'écoulement du trafic.

Le document fixe, parmi ses enjeux majeurs, un objectif de maîtrise de l'urbanisation sur l'ensemble des territoires situés autour de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, identifié parmi les trois « territoires spécifiques » de la DTA. Cet objectif répond à la volonté de préserver le développement futur de l'aéroport et de protéger la couronne verte à dominante agricole, en limitant la consommation d'espaces.

L'espace interdépartemental de Saint-Exupéry



Source : DTA, modification de l'espace interdépartemental Saint-Exupéry

Ainsi, pour la commune d'Heyrieux notamment, des prescriptions en matière d'urbanisation à vocation d'habitat et économique notamment sont à prendre en compte :

- ✓ « en matière d'urbanisation à vocation d'habitat, la capacité d'accueil réelle totale en population [...] peut être mobilisée à travers l'optimisation des enveloppes urbaines constituées, résultant des PLU (ou POS) opposables à la date d'ouverture de l'enquête publique de la DTA (1er mars 2005). Des adaptations mineures de ces enveloppes peuvent être définies, en accord avec l'Etat et la maîtrise d'ouvrage du SCOT concerné ».

En matière économique, une armature des sites d'accueil d'activités économiques est définie. La zone d'activités des Brosses à Heyrieux est identifiée comme une zone constituée d'un tissu économique local (site de niveau 3). Ainsi, la DTA prévoit :

- ✓ « la superficie des zones urbanisées ou urbanisables destinées à l'accueil d'activités économiques telle qu'elle résulte du POS ou du PLU opposable à la date d'ouverture de l'enquête publique de la DTA (1er mars 2005) ne pourra pas globalement être augmentée. [...] Des modifications de ces emprises sont néanmoins envisageables, soit dans le cadre d'accords compensatoires entre les communes, soit pour permettre de conforter les entreprises présentes localement. Ces modifications seront ponctuelles et de faible envergure. Elles respecteront les enveloppes urbaines, les armatures territoriales des SCOT et leurs documents d'aménagement artisanal et commercial. Elles devront être validées par les structures porteuses de SCOT et par l'Etat, sous réserve des autres dispositions de la DTA.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Nord-Isère

La commune d'Heyrieux est inscrite dans le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère, approuvé par délibération du Comité Syndical le 19 décembre 2012. Le territoire du SCOT comptait alors 94 communes du département de l'Isère réparties sur huit communautés de communes et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère.

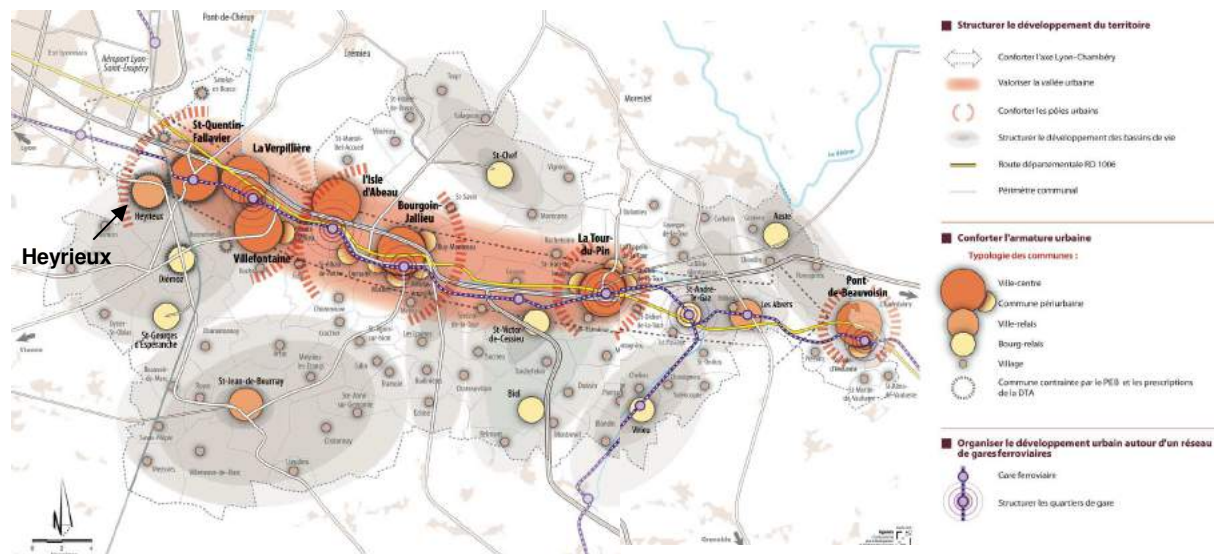
Le territoire du « Nord-Isère » a pour ambition de conforter sa place parmi les trois grandes agglomérations influentes de l'espace régional (Lyon, Grenoble et Chambéry). Le projet de territoire s'articule autour de trois priorités visant à accompagner les dynamiques démographiques, à améliorer la mobilité et à réguler la périurbanisation « gourmande » en foncier, ce afin de maintenir les liens de proximité avec les espaces naturels, agricoles et paysagers contribuant largement à la qualité du cadre de vie.

Le SCOT approuvé vise à consolider l'armature urbaine et le rôle économique de ce territoire et répondre aux différents enjeux résidentiels, économiques et de mobilité tout en veillant à préserver un environnement naturel et agricole proche des pôles urbains majeurs, fiers de ces nombreux atouts paysagers.

Le document affirme dans son projet d'aménagement et de développement durable la position du Nord-Isère comme « épine dorsale » permettant d'articuler les différentes polarités urbaines. Pour structurer le développement du territoire et mettre en place une organisation territoriale plus économe de l'espace, le SCOT définit dans son Document d'Orientations Générales (DOG) cinq typologies de communes distinctes : Ville-centre, Commune périurbaine, Ville-relais, Bourg-relais et Village. Chaque typologie définie se traduit par des orientations différentes en matière de développement démographique, résidentiel et économique.

La commune d'Heyrieux est désignée parmi les « villes-relais » du territoire, complémentaires des villes-centres à travers une offre de logements, de commerces et d'emplois. Cependant, pour le développement résidentiel et le développement économique, le SCOT renvoie aux prescriptions de la DTA, plus contraignantes pour ces communes, dont Heyrieux, comprise le périmètre du « territoire spécifique de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry ».

Le SCOT Nord-Isère, Document d'orientations générales, 12.2012



A horizon 2030, le SCOT prévoit ainsi pour la commune de Heyrieux :

- un objectif moyen de construction de 10 logements par an pour 1000 habitants soit un objectif plafond de 47 logements par an en moyenne ; le document renvoie aux conditions particulières concernant les communes situées dans l'espace interdépartemental Saint-Exupéry défini par la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise,
- une part minimale de 20 % de logements locatifs sociaux sur le total de l'enveloppe de logements à construire.

Sur les nouvelles opérations et au global des logements à réaliser :

- une densité moyenne minimale de 35 logements à l'hectare,
- une part inférieure à 30 % d'habitat individuel, plus ou moins égale à 35 % d'habitat groupé et intermédiaire et supérieure à 35 % d'habitat collectif.

Le document décline également un certain nombre d'actions pour répondre aux enjeux de transports et de mobilité sur le territoire, notamment pour la valorisation des modes doux.

Enfin pour la protection et la valorisation des espaces agro-naturels, le document repère des trames vertes et bleues et des corridors écologiques à prendre en compte dans le document de planification communal. Ces enjeux sont précisés dans la partie « Fonctionnement des milieux naturels et corridors biologiques » du présent rapport.

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

La Communauté de Communes a approuvé le 9 octobre 2008, son Programme Local de l'Habitat pour la période 2008 à 2014. Le document fixe pour chaque commune membre des objectifs de logements et de logements sociaux notamment à horizon 2014. Le document décline plusieurs programmes d'actions visant à mener une politique solidaire de l'habitat, favorisant la mixité sociale et assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il prévoit pour Heyrieux un objectif global de 1980 résidences principales au total en 2014 et la réalisation de 62 logements sociaux supplémentaires dont 44 logements locatifs sociaux. La Commune a livrée en 2013 deux opérations de logements locatifs sociaux, soit 55 nouveaux logements locatifs sociaux supplémentaires. La Commune a donc dépassé les objectifs fixés par le PLH.

4.4. Bilan du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Le Plan d'Occupation des Sols d'Heyrieux a été élaboré le 15 juin 1982 et révisé une première fois le 27 janvier 1989. La Commune a approuvé la deuxième révision du POS le 29 janvier 1999. Le document d'urbanisme a été depuis modifié à cinq reprises : le 30 juin 2000, le 26 septembre 2003, le 23 février 2007, le 8 juillet 2008 et le 12 juillet 2012. Une dernière procédure de Mise en compatibilité du POS dans le cadre de la Déclaration de Projet pour l'extension de l'entreprise Aubert et Duval a été approuvée le 18 mars 2014.

Après la transposition des documents graphiques en Système d'Information Géographique (SIG), on note une différence de 23,2 hectares entre la superficie communale issue des données numérisées, soit 1397 hectares, et le total des superficies de zones indiquées aux tableaux des surfaces présentés dans la notice du dossier de mise en compatibilité du POS de 2014, soit 1373 hectares.

Le descriptif des zones du POS présenté ci-après s'appuie sur les dernières données numérisées (tableau présenté page suivante).

Les zones Urbaines

Les zones UA et UB représentent 145,9 hectares :

- La zone UA correspond au centre-ville avec un sous-secteur UAa qui couvre l'hyper centre d'Heyrieux, où l'urbanisation est la plus dense.
- La zone UB correspond à l'extension de l'urbanisation moins dense. Elle englobe des secteurs d'urbanisation plus récents qui s'étendent de part et d'autre du centre-ville principalement au nord, à l'Est et à l'Ouest du centre-ville mais qui gagne également les coteaux au Sud du centre-ville (sous-secteurs UBa).

A l'intérieur de ces enveloppes urbaines, en considérant les constructions récentes, les secteurs compris dans la zone C du PEB, les parties de zones urbaines comprises dans les zones de danger des canalisations de pétrole et les zones situées dans le périmètre de protection du captage de Cambergères, les espaces résiduels disponibles à la construction représentent environ 23,5 hectares.

La zone UY (comprenant un sous-secteur UYa) d'une superficie de 40,8 hectare est réservée pour les activités économiques. La zone UY correspond à la première partie urbanisée de la zone d'activité des Brosse. Les zones UYa reprennent quatre secteurs d'implantation d'activités économiques, notamment l'entreprise Fiducial, de part et d'autre du centre-ville d'Heyrieux.

HEYRIEUX -
Tableau des superficies des zones du POS et POS numérisé

POS Déclaration de projet-Mise en compatibilité 2014 Notice Mars 2014		POS Déclaration de projet-Mise en compatibilité 2014 POS numérisé (Avril 2015)	
	hectares		hectares
UA	42,70	UA	26,3
UAa	15,50	UAa	9,2
UB	84,70	UAape	5,9
UBa	4,70	UApe	16,8
		UApr	0,2
		UB	62,3
		UBa	4,7
		UBpr	5,5
		UBpe	15,0
Total zone habitat	147,60	Total zone habitat	145,9
UY, UYa	41,30	UY	36,0
		UYapr	0,2
		UYape	4,7
Total zone activités	41,30	Total zone activités	40,9
Total zones urbaines	188,90	Total zones urbaines	186,8
NA	22,20	NA	20,0
NAa, NAb, NAc	22,95	NApr	0,8
		NAa	12,8
		NAb	4,7
		NAc	5,8
Total zone habitat	45,15	Total zone habitat	44,1
NAia	11,95	NAia	12,2
NAi	4,40	NAi	4,5
Total zone activités	16,35	Total zone activités	16,7
NAI	20,00	NAL	9,6
		NALpe	4,2
NAg	0,65	NALpr	5,8
		NAg	0,8
Total zones équipements	20,65	Total zones équipements	20,4
Total zones A Urbaniser	82,15	Total zones A Urbaniser	81,2
NC	806,20	NC	773,3
		NCd	66,0
Total zones agricoles	806,20	Total zones agricoles	839,3
ND	286,30	ND	226,0
		NDpi	0,1
		NDpe	2,1
		NDpr	9,0
		NDp	2,7
		NDI	22,0
		NDs	17,5
NB	9,45	NB	5,4
		NBa	4,9
Total zones naturelles	295,75	Total zones naturelles	289,7
Total commune	1373,00	Total commune	1397,0

Les zones Naturelles

Les zones d'urbanisation future ou à aménager

Les zones NA représentent 81,2 hectares au total divisés en 15 zones (cf. extrait page suivante) :

- Cinq zones NA (1 à 5) représentant au total 20 hectares ; la zone NA n°2 a été partiellement urbanisée sur sa partie Ouest,
- Dix zones NA indicées :
 - o Deux zones NAa (7 et 10) à vocation d'habitat,
 - o Une zone NAb (6) à vocation d'habitat,
 - o Deux zones NAc (8 et 9) à vocation d'habitat,
 - o Trois zones NAL (11, 12 et 13) à vocation de loisirs,
 - o Deux zones NAI et NAia (14 et 15) à vocation d'activités.

Sur le plan ci-dessous, les zones à urbaniser du POS ont été superposées au cadastre récent. On remarque que la quatre zones NA indicées à vocation d'habitat sont urbanisées (n°6, 7, 9 et 10). Une zone NAL (n°13) a été aménagée en parc. Les zones NA indicées à vocation d'activités sont urbanisées à l'exception de la frange nord de la zone n°15 réservée lors de la dernière procédure de mise en compatibilité pour l'extension de l'entreprise Aubert et Duval.

Au total, 16,4 hectares resteraient mobilisables en capacités dans la zone NA et un peu plus de 3 hectares dans les zones NA indicées (NAa et NAc).

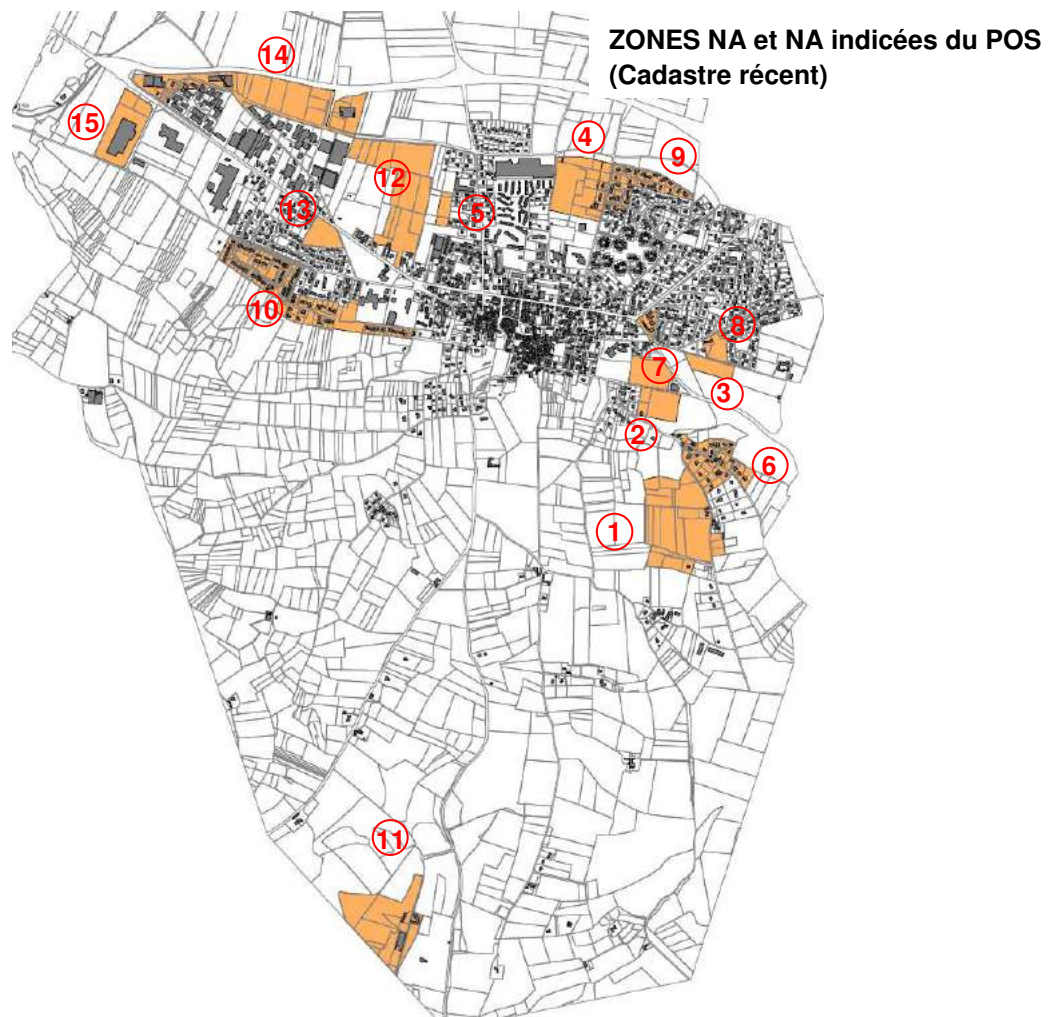
Les zones naturelles et agricoles

Les zones NB d'une surface totale de 10,3 hectares sont des zones desservies partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans lesquelles des constructions ont déjà été édifiées et peuvent encore l'être dans la limite de la capacité des équipements existants. Elles sont disséminées sur la plateau sud de la commune et un secteur au Nord du territoire communal et correspondent à un habitat plus diffus (environ 0,5 hectare sont encore disponible).

Les zones NC présentent une valeur agricole et comptent 839 hectares.

Les zones ND sont des zones naturelles à protéger en raison, d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, et, d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique ou écologique. Elles comptent 279 hectares.

Malgré les constructions réalisées ces dernières années et la prise en compte dans le calcul des capacités du POS des secteurs de nuisances sonores liés à l'aéroport Lyon - Saint-Exupéry, des secteurs de protection du captage des Cambergeres, de nombreuses dents creuses sont encore disponibles à l'intérieur des espaces urbanisés pour le développement du village et ponctuellement des hameaux ou autres secteurs isolés.



4.5. Règlementation des Semis et plantations d'essences forestières

La réglementation a été mise en œuvre par Arrêté Préfectoral du 5 février 1969. Le plan reprenant les périmètres d'interdiction et de réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières ainsi que l'arrêté sont présentés en annexes du dossier de PLU.

L'objectif premier de cette réglementation était d'éviter les boisements en « timbres poste » afin de conserver les meilleures terres indispensables à l'activité agricole.

Le projet d'aménagement et de développement communal est encadré par des lois et documents supérieurs avec lesquels il doit être compatible. D'autres documents sont à prendre en compte tels que la loi Grenelle II contenant notamment des objectifs de limitation de consommation de l'espace, les orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale Nord-Isère, les servitudes d'utilité publiques notamment le PEB Lyon Saint Exupéry, etc.

Le bilan des possibilités de construction à l'intérieur des zones urbaines et à urbaniser des PLU opposables totalise 23,5 hectares mobilisables pour la construction de nouveaux logements.

5 Les transports

La voiture

La commune d'Heyrieux est située dans le département de l'Isère à quelques kilomètres au sud de l'autoroute A 43 entre Bourgoin-Jallieu et Lyon. La commune est traversée d'Est en Ouest par la route départementale n°518, axe structurant, qui assure les liaisons routières entre le Nord Dauphiné et Saint-Jean-de-Bourney. Cet axe traverse le centre-ville d'Heyrieux.

Une déviation RD518z située au Nord du centre-ville, permet de soulager le centre-ville du trafic de transit. Elle rejoint au Nord de la commune la RD 76 qui permet de relier les zones d'activités de Saint-Quentin-Fallavier et surtout l'échangeur de l'autoroute A 43 (Lyon / Chambéry et Lyon / Grenoble via l'autoroute A 48).

A l'extrémité Sud-Est du territoire, au droit du carrefour giratoire de l'Alouette, la RD 518 se raccorde également à la RD 75. Cette route départementale assure principalement les liaisons Nord / Sud entre notamment Crémieu, Saint-Quentin-Fallavier et Vienne.

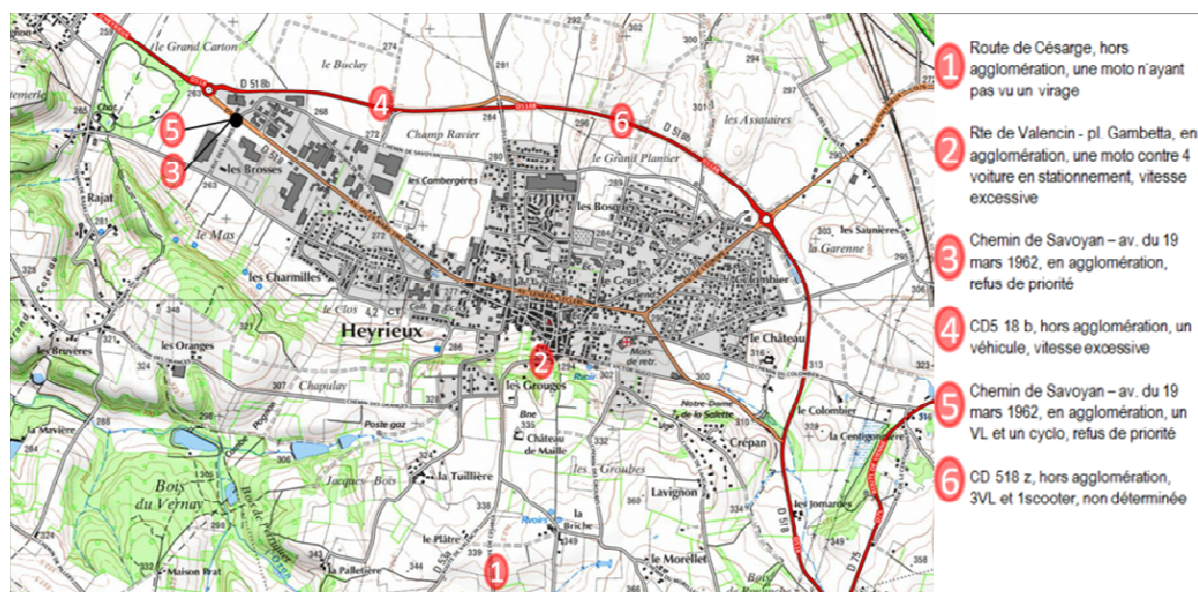
Une étude a été réalisée en 2013 par le bureau d'études INGEROP sur les déplacements sur la commune afin de dégager les problématiques liées à la mobilité et apporter des solutions qui seraient traduites dans le PLU.

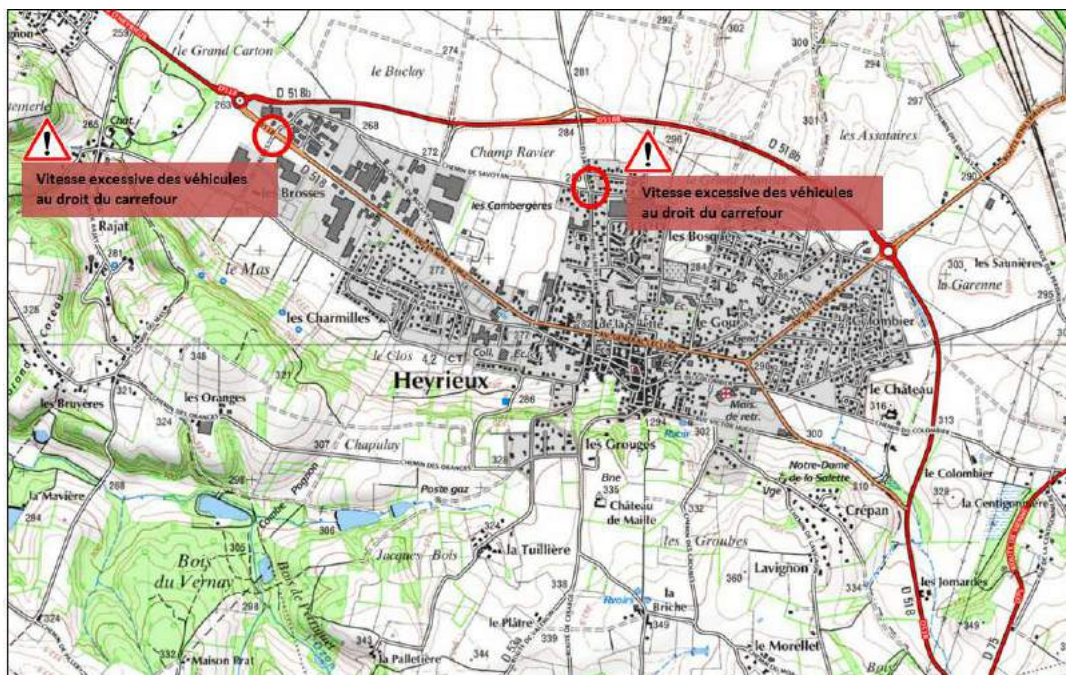
L'étude a permis en avant les enjeux suivant :

- « limiter les circulations dans l'hyper-centre à la seule circulation des riverains,
- améliorer la connexion Sud-Nord via la définition d'un axe adapté au flux et clairement identifié. Cet axe doit proposer n itinéraire plausible aux usagers passant actuellement dans l'hyper-centre et éviter la multiplication des équipements coercitifs (sens interdit, dos d'âne),
- rendre compatible la vitesse des véhicules avec leur environnement au droit des carrefours à risques. Aucun réaménagement de carrefours ne suppose la mise en place d'un emplacement réservé. »

Extraits de l'étude INGEROP, 2013 (ci-jointe)

Etat des lieux accidentologie

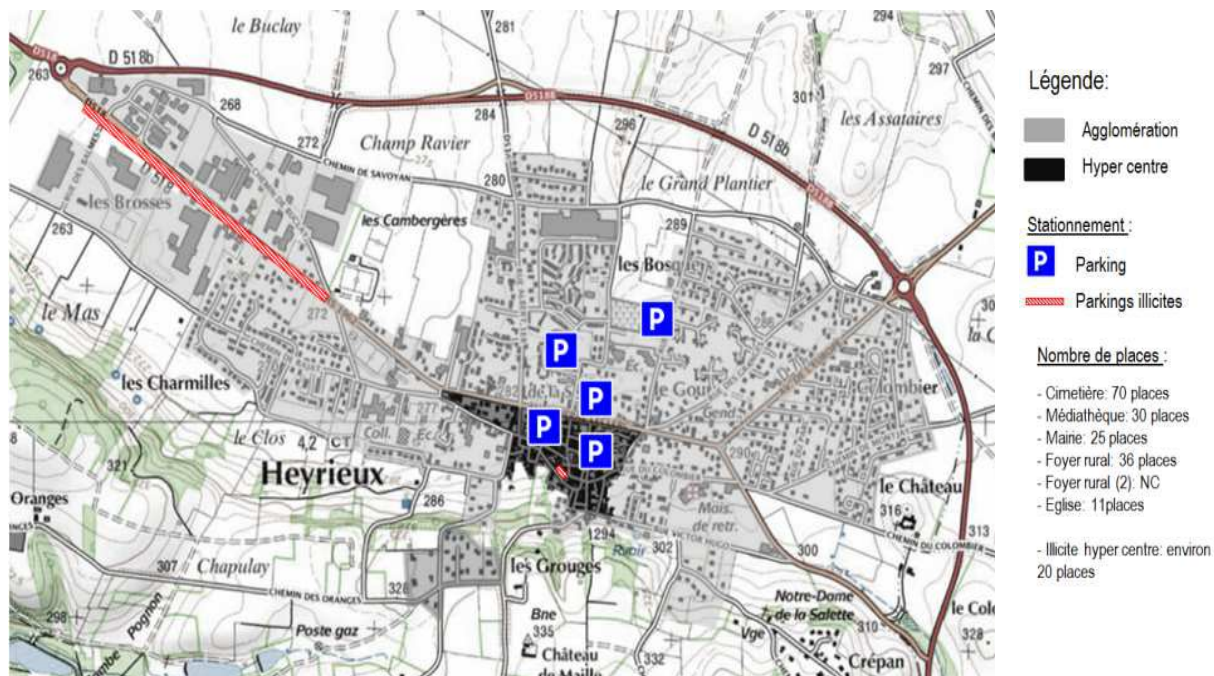




Etat des lieux : dangerosité et sécurité des axes routiers

Stationnement

Le stationnement public est assuré devant les principaux équipements (mairie, équipements scolaires, commerces de proximité, équipements sportifs etc.).



Dans l'espace périphérique et plus précisément sur l'avenue du 19 mars 1962, l'existence de parkings illicites a été notée. On observe également un manque de parc de stationnement PMR dans l'hyper-centre.

Un inventaire détaillé des places de stationnement a été réalisé par la commune et permet de compléter cette analyse :

RECAPITULATION DES PLACES DE STATIONNEMENT DANS LA COMMUNE

NOMS DES RUES	STATIONNEMENTS MARQUES	STATIONNEMENTS NON MARQUES	PLACES HANDICAPES	STATIONNEMENTS TOLERE
<i>Place Paul Doumer</i>				
1- A droite	10			
2- Sur la place	14 + 2 motos		1	
3- Derrière la Mairie	3			
4- Vers la Fontaine	9 + 2 PM		2	
5- A gauche de la Mairie	3			
6- Vers la poste	2			
<i>Rue Pasteur</i>				
1- La rue	5 + 1 livraison	3	1 vers le PUJ	
2- Parking Pasteur	25		2	
3- Côté Espace Pasteur	17		2	
<i>Rue des Ecoles</i>		5		
<i>Rue République</i>	19			
<i>Avenue Charles de Gaulle</i>	12			

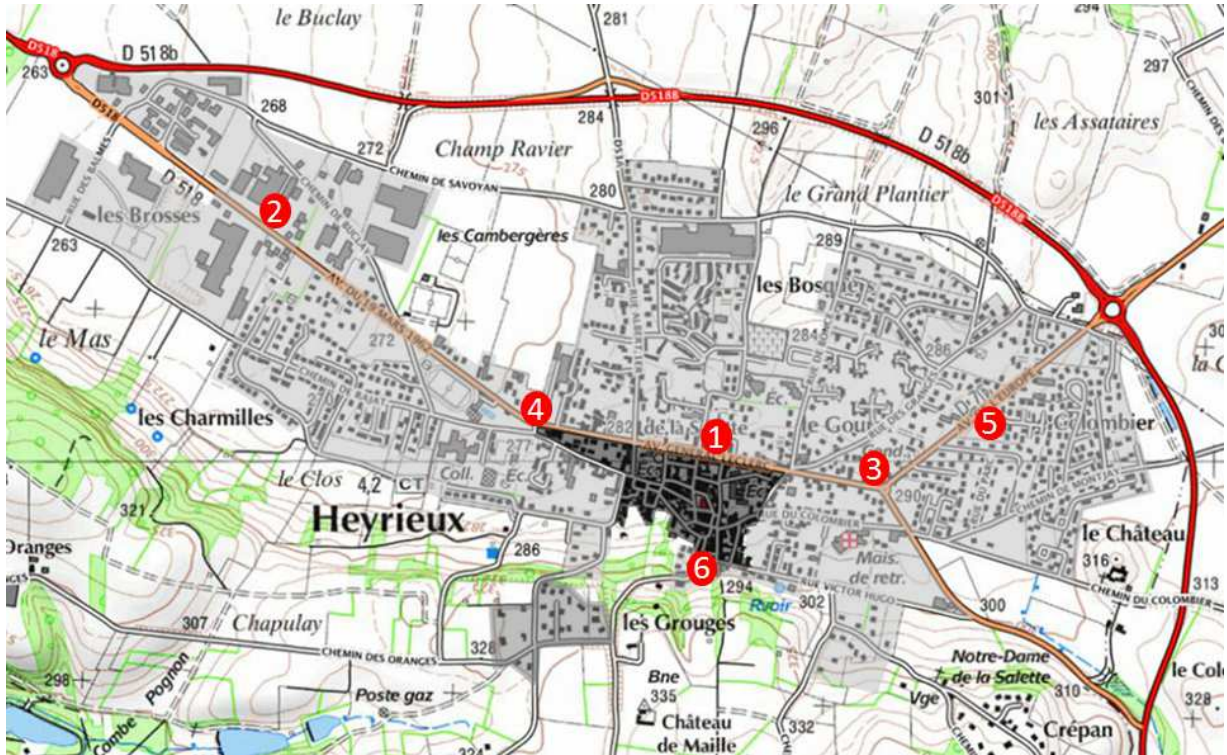
<i>Parking des Bosquets</i>	5	200	1	
<i>Parking bas Foyer Rural</i>	36		1 + 1 Côté droit du Foyer	4
<i>Parking cimetière</i>	4			
<i>Parking école Maternelle DOLTO</i>	30			
<i>Parking école élémentaire</i>	70		2	
<i>Parking enseignants</i>	20			
<i>Parking restaurant scolaire</i>	2		1	
<i>Avenue du Général Leclerc</i>	172 + 2 places TAXI			
<i>Rue Albert 1^{er}</i>	21			
<i>Rue du 8 mai 1945</i>	9	5	1	

<i>Avenue Rozier</i>	9			5 - dépose minute
<i>Rue de l'Eglise</i>		3		
<i>Place de la Pomme</i>	5			
<i>Rue de la Pomme</i>				
<i>Rue des Terreaux</i>	9			
<i>Place de la Halle</i>	20			
<i>Rue M.A.Brillier</i>	25			
<i>Rue Hippolyte Gauthier</i>	13			
<i>Place Jules Ferry</i>		3..... pour poids lourds		
<i>Chemin de Rajat</i>	20	2 pour poids lourds	1	
<i>Parking multi accueil</i>	30			
<i>Rue Joseph Vendre</i>	9			
<i>Place Gambetta</i>	15			

<i>Rue Capitaine Vincent Vogel</i>	4			
<i>Rue Paul Painlevé</i>		xxx		
<i>Rue du Colombier</i>	5			4
<i>Césarges Devant l'Etang</i>		20		

Transport en commun (extrait étude INGEROP)

Le réseau de bus de la ville dessert l'hyper-centre depuis les axes principaux Ouest (avenue du 19 mars 1962) et Est (avenue de l'Europe). Nous observons que certains arrêts de bus sont difficilement accessibles par les usagers, voire impossibles d'accès pour les personnes à mobilité réduite.



Localisation des arrêts de transport en commun de la ville

Il faudra rendre accessibles ces arrêts aux personnes à mobilité réduite et prendre en compte le besoin d'évolution de la desserte.



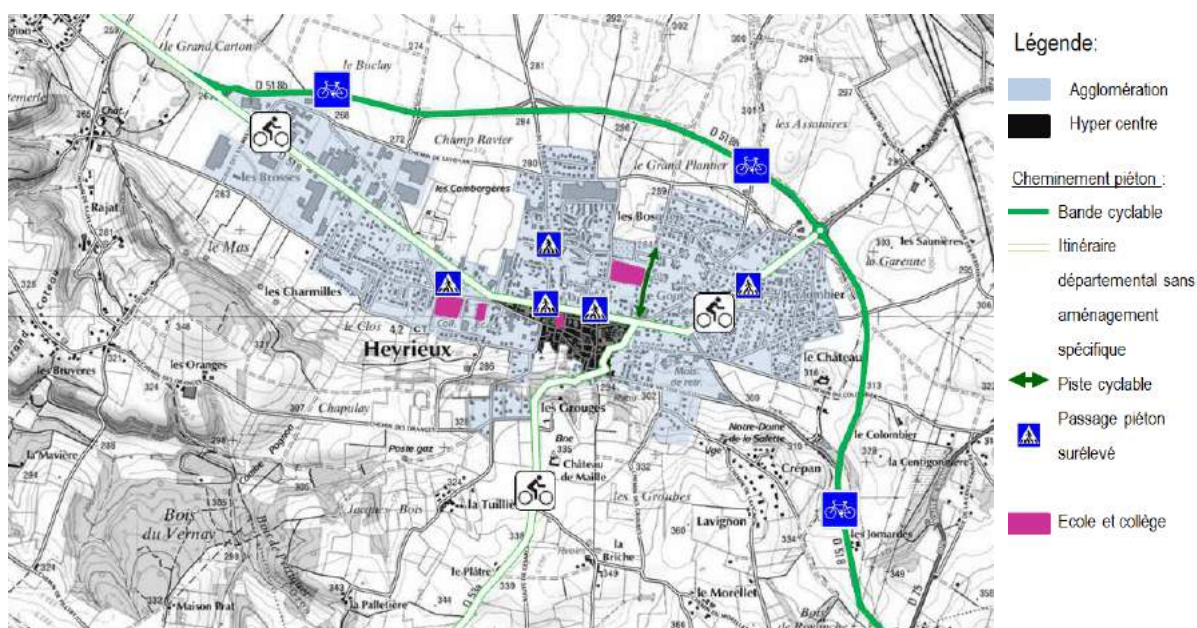
Photographies des différents arrêts de transport en commun de la ville

Liaisons douces

Actuellement, un aménagement cycliste (bande cyclable) existe en périphérie nord de l'agglomération, sur la D518, mais demeure très peu utilisé.

Les axes qui permettent d'accéder à l'hyper-centre ne sont pas aménagés : les cycles sont directement amenés à cohabiter avec les VL sur la chaussée.

En règle générale, peu d'aménagement en termes de stationnement et de circulation sont mis en place. Les cycles circulent donc difficilement entre l'hyper-centre et le reste de la commune.



Carte étude des usages cycles

L'étude a permis en avant les enjeux suivant :

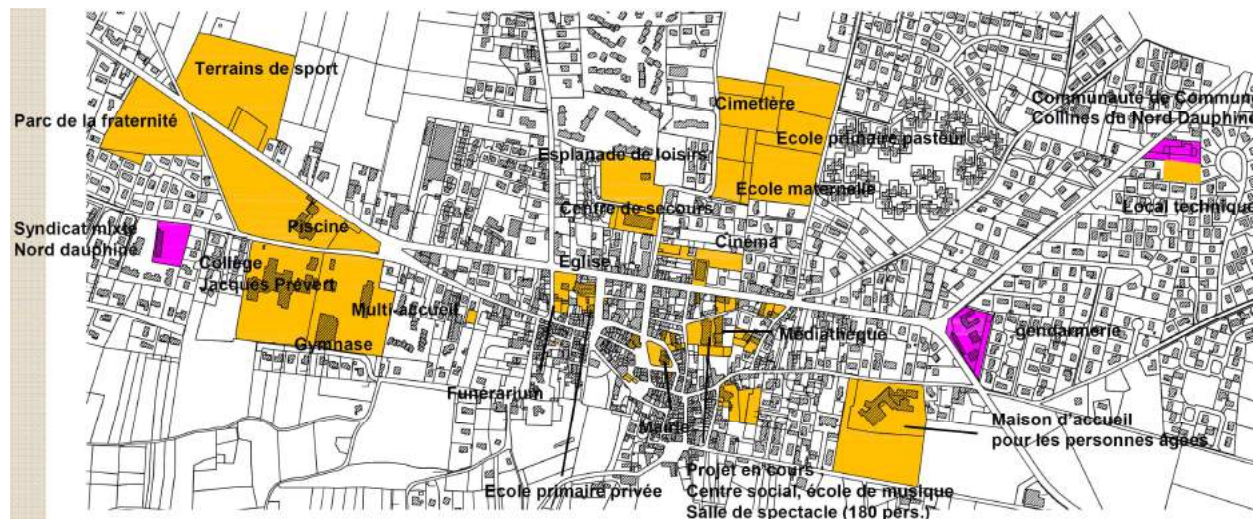
- « Promouvoir l'utilisation des cycles au sein de l'agglomération via la création d'itinéraires, de jalonnements et de stationnements spécifiques
- Sécuriser les circulations cycles sur les axes importants de circulation ou proposer des itinéraires de report cohérents
- Adapter le profil en travers des voies secondaires à la circulation des cycles : réduction des vitesses, pistes cyclables si besoin
- Permettre la perméabilité des quartiers pour les cycles ».

6 LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS

6.1. Les équipements de superstructure

Les équipements sont présents en centre-ville d'Heyrieux.

Localisation des équipements publics



- Equipements scolaires et périscolaires : école publique Pasteur, maternelle et élémentaire, Collège Jacques Prévert, restaurant scolaire et garderie, Ecole primaire privée.
 - Les effectifs sur les 3 dernières années sont les suivants :
 - 2013/2014 : 470 élèves à l'école Pasteur + 84 élèves à l'école privée + 714 élèves au Collège.
 - 2014/2015 : 424 élèves à l'école Pasteur + 86 élèves à l'école privée + 702 élèves au Collège.
 - 2015/2016 : 420 élèves à l'école Pasteur + 97 élèves à l'école privée + 622 élèves au collège.
- Equipements administratifs : la mairie, ainsi que les services techniques, le siège de la Communauté de communes, siège du syndicat mixte Nord Dauphiné,
- Equipements socio-culturels :
 - o Centre social, école de musique et salle de spectacle (180 personnes),
 - o Médiathèque,
 - o Cinéma,
 - o Esplanade de loisirs,
- Equipements sportifs et de loisirs : gymnase, piscine, terrains de sport en extérieur.
- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),
- Funerarium,
- Cimetière,
- Centre de secours,
- Maison de la chasse.
- Gendarmerie.

La commune propose un linéaire de commerces dans son centre-ville. Cette offre commerciale est complétée par l'implantation d'un Intermarché sur la zone d'activités des Brosses.

De nombreux autres équipements et services sont accessibles sur les communes de Saint-Quentin-Fallavier, La Verpillière et Bourgoin-Jallieu.

6.2. Les réseaux et les services

Cf annexes sanitaires du PLU / pièce 5.2

7 Analyse de l'étalement urbain ou de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et typologies du bâti

Avant 1984 :

Le centre historique est identifiable au carrefour de l'Avenue du Général Leclerc et de l'Avenue de la République. L'urbanisation s'est peu à peu étirée le long de la RD 518 puis a gagné le Nord du village. En 1984, le développement urbain de la commune a consommé plus de 136 hectares. Ces surfaces se décomposent ainsi :

- Surfaces à vocation habitat : 95 hectares consommés.
- Surfaces à vocation Eco : 24,4 hectares.
- Surfaces à vocation Equipements : 16,7 hectares consommés.

Période 1984 à 2003 :

Surfaces à vocation habitat : + 54,6 hectares.
Surfaces à vocation Eco : + 29,4 hectares.
Surfaces à vocation Equipements : +6,8 hectares.

Période 2003 à 2016 :

Surfaces à vocation habitat : + 8,2 hectares (pour environ 170 logements supplémentaires),
Surfaces à vocation Eco : + 6 hectares sur la ZA des Brosses,
Surfaces à vocation Equipements : +2,8 hectares.

8 Analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis

Conformément à la loi ALUR, ce chapitre « analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ».

A l'intérieur des espaces bâtis, l'analyse du tissu urbain, basée sur la typologie des constructions et la morphologie urbaine inscrite dans son paysage laisse apparaître d'importantes possibilités de densification et de mutation, illustrées ci-dessous.

Sur ces secteurs, les capacités de densification présentant de réelles opportunités sont issues des dents creuses dont l'analyse chiffrée est détaillée dans la partie « 3.1.4. Capacités à construire de nouveaux logements et compatibilité avec le PLH et le SCOT ». Leur délimitation a été effectuée suivant les objectifs de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, en application de la législation existante (en particulier Grenelle, ALUR et AAAF), à partir d'une limite resserrée de l'urbanisation actuelle.

Les deux tènements mutables en renouvellement urbain feront l'objet d'opération de logements. Une friche industrielle située en entrée de ville Ouest correspond à du potentiel mutable sur lesquels la Municipalité souhaite que soit réalisé un programme de logements (et notamment du logement locatifs social). La requalification de ce site permettra de revaloriser le cadre bâti et cette entrée de ville.

Sur le reste du territoire communal et sur les secteurs impactés par le PEB Lyon Saint Exupéry, aucune capacité de densification ou de mutation n'a été retenue. Les espaces qui auraient pu répondre aux capacités sur la base d'une enveloppe urbaine plus lâche, sont, en effet, situés en dehors de l'enveloppe bâtie et correspondent à une poursuite de l'étalement urbain, contraire aux objectifs des lois. Les fonds de parcelles/jardins dont la configuration et/ou surface ne permet pas la division ont également été exclus des capacités, sans toutefois préjuger des possibilités. Les rénovations et réhabilitations potentielles du bâti ancien, y compris changements de destination ne présentent pas ou très peu d'opportunités de capacités de densification et de mutation à ce jour.

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis
 Extrait centre-ville



Liste des espèces végétales inventoriées sur Heyrieux dans le cadre du PLU

ARBRES / ARBUSTES / LIANES

Nom commun	Nom scientifique
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790
Cerisier des oiseaux	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755
Charme	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L., 1753
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753
Eglantier	<i>Rosa canina</i> L., 1753
Églantier des champs	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762
Epine noire	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i> L., 1753
Érable plane	<i>Acer platanooides</i> L., 1753
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822
Grand Liseron	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753
Noisetier	<i>Corylus avellana</i> L., 1753
Noyer	<i>Juglans regia</i> L., 1753
Peuplier d'Italie	<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh., 1770
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i> L., 1753
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753
Saule blanc	<i>Salix alba</i> L., 1753
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753
Tilleul	<i>Tilia</i> sp.
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753
Faux vernis du Japon - Ailanthé	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916
Vigne cultivée	<i>Vitis vinifera</i> L., 1753
Viorne manceienne	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753

Les espèces surlignées en orange sont concernées par un statut de protection et/ou de réglementation spécifique (déterminante ZNIEFF, Natura 2000) pour plus de précision se reporter au site internet de l'Institut National Patrimoine Naturel (INPN) <http://inpn.mnhn.fr> et les espèces surlignées en rouge correspondent aux espèces envahissantes et / ou indésirables.

HERBACEES

Nom commun	Nom scientifique
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913
Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753
Armoise	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753
Armoise de Chine	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877
Arum	<i>Arum</i> sp.
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819
Belle-de-nuit	<i>Mirabilis jalapa</i> L., 1753
Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i> L., 1753
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812
Brome érigé	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i> L., 1753
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753
Cabaret-des-oiseaux	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753
Calament clinopode	<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753
Calament faux népéta	<i>Calamintha nepeta</i> (L.) Savi, 1798
Camomille inodore	<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip., 1844
Campanule	<i>Campanula</i> sp.
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> L., 1753
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753
Cerfeuil enivrant	<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753
Chicorée amère	<i>Cichorium intybus</i> L., 1753.
Circée commune	<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772
Conyze	<i>Erigeron</i> sp.
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753
Coronille bigarrée	<i>Coronilla varia</i> L., 1753
Crételle	<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753
Cymbalaire	<i>Cymbalaria muralis</i> P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800
Dactyle	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753
Épiaire des bois	<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753
Epilobe à grandes fleurs	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753
Érythrée petite-centaurée	<i>Centaurium erythraea</i> Raf., 1800
Eupatoire à feuilles de chanvre	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753
Folle avoine	<i>Avena fatua</i> L., 1753
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879
Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753
Gaillet accrochant	<i>Galium aparine</i> L., 1753
Gaillet blanc	<i>Galium mollugo</i> L., 1753
Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i> L., 1753
Géranium Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753

Nom commun	Nom scientifique
Gléchome lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753
Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L., 1753
Grande Oseille	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753
Groseillier à grappes	<i>Ribes rubrum</i> L., 1753
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753
Laitue sauvage	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753
Lotier commun	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i> L., 1753
Lycope	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753
Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779
Marjolaine sauvage	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753
Massette à larges feuilles	<i>Typha latifolia</i> L., 1753
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i> L., 1753
Mauve sauvage	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753
Mélampyre des champs	<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753
Millet diffus	<i>Milium effusum</i> L., 1753
Molène Bouillon blanc	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753
Mouron des champs	<i>Anagallis arvensis</i> L., 1753
Myosotis droit	<i>Myosotis stricta</i> Link ex Roem. & Schult., 1819
Œillet velu	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762
Orchis à odeur de bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817
Orge des rats	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753
Orobanche à odeur d'œillet	<i>Orobanche caryophyllacea</i> Sm., 1798
Oseille	<i>Rumex</i> sp.
Oxalide	<i>Oxalis</i> sp.
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L., 1753
Persicaire	<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821
Petite Pimprenelle	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i> Weber ex F.H.Wigg. agg.
Plantain étroit	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753
Polygala commun	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753
Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762
Ray-grass anglais	<i>Lolium perenne</i> L., 1753
Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753
Renouée asiatique	<i>Reynoutria</i> sp.
Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753
Rhinanthe crête-de-coq	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777

Nom commun	Nom scientifique
Ronce	<i>Rubus sp.</i>
Roseau	<i>Phragmites australis (Cav.) Steud., 1840</i>
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria L., 1753</i>
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis L., 1753</i>
Scabieuse des champs	<i>Knautia arvensis (L.) Coult., 1828</i>
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>
Sétaire naine	<i>Setaria pumila (Poir.) Roem. & Schult., 1817</i>
Silène à larges feuilles	<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>
Silène fleur de coucou	<i>Lychnis flos-cuculi L., 1753</i>
Souchet des lacs	<i>Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888</i>
Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea L., 1753</i>
Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus L., 1753</i>
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense L., 1753</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens L., 1753</i>
Vergereffe annuelle	<i>Erigeron annuus (L.) Desf., 1804</i>
Véronique de Perse	<i>Veronica persica Poir., 1808</i>
Véronique des ruisseaux	<i>Veronica beccabunga L., 1753</i>
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis L., 1753</i>
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa L., 1753</i>
Vesce de Cracovie	<i>Vicia cracca L., 1753</i>
Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821</i>
Vesce sauvage	<i>Vicia sepium L., 1753</i>
Vipérine commune	<i>Echium vulgare L., 1753</i>

Les espèces surlignées en orange sont concernées par un statut de protection et/ou de réglementation spécifique (déterminante ZNIEFF, Natura 2000) pour plus de précision se reporter au site internet de l'Institut National Patrimoine Naturel (INPN) <http://inpn.mnhn.fr> et les espèces surlignées en rouge correspondent aux espèces envahissantes et / ou indésirables.